

Observatoire

de la profession d'architecte

2014

profession
stagiaires
formation salaire
architectes
optimisme satisfaction
marchés
engagement

Observatoire
de la profession d'architecte
2014

Présentation de l'étude Ifop

Quatrième vague 2014 : Synthèse

C'est en 2005 que le Conseil national de l'Ordre des architectes a, pour la première fois publié un observatoire de la profession, conduit à travers une enquête menée par l'Institut de sondage IFOP. Cet outil, riche d'enseignements a été pérennisé et depuis, tous les 3 ans, nous renouvelons cette enquête. Après 2008 et 2011, en voici les résultats de la quatrième vague 2014.

Comme pour les années précédentes, cette étude a été réalisée en deux temps: une première phase quantitative auprès d'un échantillon représentatif de 814 architectes inscrits au Tableau de l'Ordre et en activité (selon la méthode des quotas: sexe, âge, mode d'exercice, région d'appartenance); une seconde phase qualitative, par entretiens individuels approfondis dont nous retranscrivons ici un certain nombre de verbatim.

L'enquête de 2014 se divise en trois parties: identification des pratiques professionnelles et de la situation économique, perception du métier et image de l'Ordre des architectes. S'agissant plus précisément de l'identification des pratiques professionnelles, nous avons choisi cette année d'insister sur trois aspects: les salariés, l'accueil des architectes diplômés d'État (ADE) dans les agences et la formation continue.

Une situation de crise qui perdure et a un fort impact sur les conditions d'intervention des architectes

Si, comme l'indique IFOP, entre 2008 et 2013, le chiffre d'affaires annuel moyen variait légèrement, il restait néanmoins au-dessus du seuil de 270 000 euros annuels. En 2014, en revanche, il diminue fortement pour se situer à 261 000 euros annuels. C'est ainsi que près de 30 % des architectes déclarent appartenir à la tranche la plus faible, à

savoir moins de 50 000 euros par an. De même le revenu moyen déclaré s'élève à 33 234 euros, soit une diminution nette par rapport à 2011 où il se situait à 34 299 euros.

Cette aggravation des conditions d'exercice de notre profession s'explique en partie par une contraction de la commande publique aggravée, on le sait, par un contexte électoral défavorable (de 47 % en 2008 à 42 % en 2014 pour les collectivités locales) et un fléchissement de la commande des promoteurs privés liée, comme nous avons pu tous le constater, à la forte dégradation ces dernières années, de la construction de logements (moins 14 points depuis 2008).

À l'inverse, les particuliers deviennent des donneurs d'ordre en constante augmentation: 64 % en 2014 contre 58 % en 2011. Cette catégorie de commanditaires concerne en particulier les architectes exerçant à titre individuel (76 %), les jeunes (74 % de moins de 40 ans), les femmes (74 %), soit ceux déclarant les revenus les plus limités.

Une perte de confiance face à l'avenir du métier

Dans ce contexte économique difficile, où le nombre de salariés dans les agences diminue (plus de deux agences sur trois en 2014 n'ont pas de salariés), la profession se déclare majoritairement pessimiste quant à l'avenir du métier.

La bonne image sociale dont nous bénéficions et dont la majorité de la profession se déclare satisfaite, ne suffit pas, en effet, à faire oublier la frustration que bon nombre d'architectes éprouvent à l'égard de la charge de travail et de responsabilités qui leur incombent dans un contexte de complexité administrative et normative croissante.

Néanmoins, et nous ne pouvons que nous en réjouir, les architectes sont de plus en plus nombreux à entretenir leurs compétences, en particulier dans les domaines du développement durable et de la haute qualité environnementale, qui représentent un enjeu très important.

Une forte attente vis-à-vis de l’Institution

La crise que traverse la profession est profonde. Ses racines sont autant culturelles que sociales et économiques. Les conditions de son exercice, la nature et la diminution de la commande mettent en cause la viabilité économique de la profession.

La loi sur l’architecture et l’encadrement législatif de la création architecturale ne suffisent pas à garantir la qualité du cadre bâti. Les multiples dérogations à la loi, la place congrue réservée à notre exercice ne nous permettent plus d’être garants de l’intérêt public de l’architecture.

L’Ordre des architectes agit pour réaffirmer le rôle essentiel des architectes dans la fabrication de la ville pour un urbanisme rénové et écologique, dans la construction neuve et dans la réhabilitation vers une transition qui place la sobriété énergétique au cœur d’un nouveau mode de vie.

Nous agissons auprès des pouvoirs publics en faveur d’une réforme de l’enseignement initial pour qu’il soit mieux adapté aux évolutions de la commande et prévoie ainsi dans

les programmes, l’enseignement spécifique à la réhabilitation ou aux nouveaux outils numériques. De même, en matière de formation continue, nous nous efforçons, avec les Conseils régionaux de l’Ordre, de développer une offre correspondant le mieux possible aux besoins.

Nous nous attachons aussi à replacer l’architecture au centre de la construction du quotidien, en réclamant inlassablement l’abaissement du seuil de notre intervention et en travaillant à la mise au point de mesures incitatives favorisant, en dessous de ces seuils, le recours à l’architecte.

L’Institution s’efforce de faire davantage connaître notre métier auprès du public et des élus : auprès de tous les citoyens en apportant tout notre soutien au travail mené par les Maisons de l’architecture et en développant des actions vers le grand public telles que les Journées Portes Ouvertes des agences d’architecture.

Enfin nous engageons des débats avec les élus et tous les acteurs de l’acte de bâtir afin de développer une réflexion prospective de notre rôle dans une société en pleine évolution.

L’Ordre des architectes est votre Institution, nous remercions les consœurs et confrères qui ont accepté d’accorder leur temps pour répondre à cette étude qui ne peut exister sans votre participation.

Catherine JACQUOT
Présidente du Conseil national

Sommaire

La méthodologie	7
Méthodologie.....	8
Précision relative aux marges d'erreur.....	9
La structure de l'échantillon.....	10
Les principaux enseignements de l'enquête	11
L'identification des pratiques professionnelles et de la situation économique.....	12
La situation économique de l'architecte	13
L'ancienneté d'exercice.....	13
L'ancienneté d'inscription à l'Ordre des architectes.....	14
Le chiffre d'affaires annuel moyen de l'agence.....	14
Le niveau de rémunération personnelle en 2013 avant impôt.....	16
Les donneurs d'ordre principaux en 2013.....	17
Focus sur les salariés	20
Le nombre de salariés.....	20
La répartition des salariés par métier et par statut.....	21
La gestion des effectifs au cours des douze prochains mois.....	22
Le recours à des architectes indépendants en 2013.....	23
Focus sur les diplômés d'Etat	24
Le nombre de diplômés d'Etat accueillis.....	24
La rémunération nette moyenne des diplômés d'Etat à temps plein.....	24
La durée de la mise en situation professionnelle.....	25
L'évaluation de la durée minimale de mise en situation professionnelle d'un diplômé d'Etat.....	26

Focus sur la formation continue	28
La proportion de salariés ayant suivi une formation au cours des douze derniers mois.....	28
Le suivi d'une formation au cours des trois dernières années.....	29
Le suivi d'une formation au cours des douze derniers mois.....	30
Les types de formations suivies.....	32
L'intention de suivre une formation à la conception de maquette numérique.....	34
La perception du rôle de la formation continue obligatoire dans la profession d'architecte.....	34
 La perception du métier.....	 36
La satisfaction concernant sa situation professionnelle.....	37
La perception de l'avenir des architectes français.....	39
 L'image de l'Ordre des architectes.....	 42
L'expérience d'un contact avec l'Ordre au cours des douze derniers mois.....	43
L'objet du contact avec l'Ordre au cours des douze derniers mois.....	44
Le jugement à l'égard du contact avec l'Ordre au cours des douze derniers mois.....	45
L'image de l'Ordre des architectes.....	46
L'image détaillée de l'Ordre des architectes.....	47
Les domaines d'action prioritaires pour l'Ordre.....	48
 Conclusion.....	 51

Méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop pour l'Ordre des architectes. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

<p>Échantillon</p> 	<p>L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 814 personnes, représentatif de la population des architectes inscrits à l'Ordre et en activité.</p>
<p>Méthodologie</p> 	<p>La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, mode d'activité) après stratification par région.</p>
<p>Mode de recueil</p> 	<p>Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto administré en ligne du 20 au 26 juin 2014.</p>
<p>Comité de pilotage</p> 	<p>Pour le Conseil national de l'Ordre des architectes Isabelle Moreau, Damien Legrand Pour l'IFOP Damien Philippot, Directeur des études politiques</p>

NB: les *verbatim* présentés dans ce document sont issus d'une étude qualitative par questionnaire auto-administré en ligne réalisée du 29 au 31 juillet auprès de 44 architectes.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'ifop.

Précision relative aux marges d'erreur

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

Intervalle de confiance à 95 % de chance

Si le pourcentage trouvé est...

Taille de l'échantillon	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
700	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8
4000	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
5000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
6000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
8000	0,5	0,7	0,9	1,0	1,1	1,1
10000	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

Exemple de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de 800 personnes, si le pourcentage mesuré est de 10%, la marge d'erreur est égale à 2,1. Le vrai pourcentage est donc compris entre 7,9% et 12,1%.

La structure de l'échantillon

	Rappel 2008 (%)	Rappel 2009 (%)	Rappel 09/2010 (%)	Rappel 07/2011 (%)	Rappel 07/2012 (%)	Rappel 04/2013 (%)	Ensemble 06/2014 (%)
Sexe							
• Homme	80	80	80	77	77	77	77
• Femme	20	20	20	23	23	23	23
Age							
• Moins de 40 ans	22	21	22	24	24	24	25
• De 40 à 49 ans	31	31	31	25	25	25	25
• De 50 à 59 ans	28	29	28	30	30	30	30
• 60 ans et plus	19	19	19	21	21	21	20
Région							
• Ile-de-France	31	32	31	33	33	33	33
• Province	69	68	69	67	67	67	67
Mode d'exercice							
• A titre individuel	60	60	60	56	56	56	56
• En tant qu'associé dans une agence	32	32	32	35	35	35	36
• Salariés	8	8	8	9	9	9	8
En tant que salarié dans une agence	4	4	4	5	5	5	5
En tant que salarié dans une administration	4	4	4	4	4	4	3

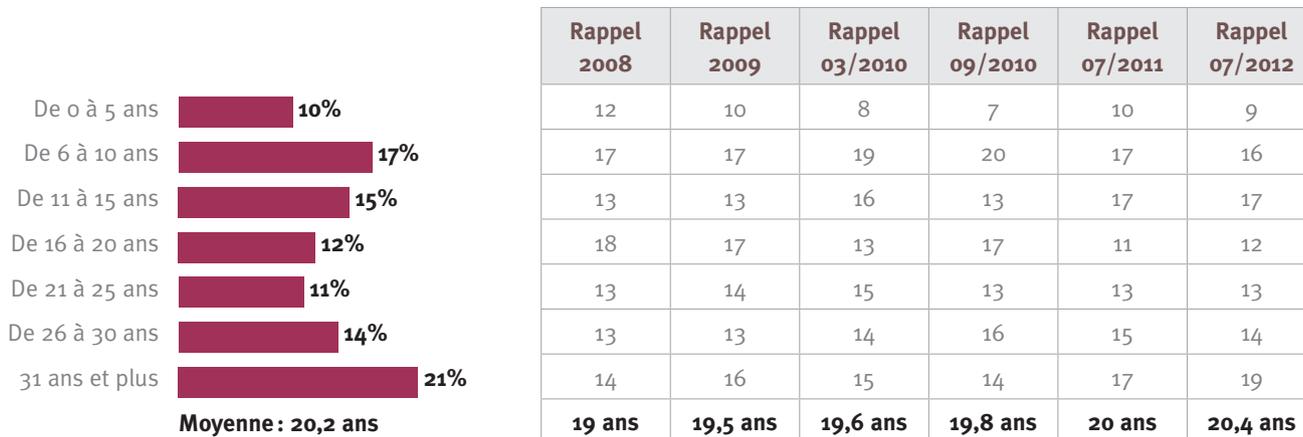
Les principaux enseignements de l'enquête

L'identification des pratiques professionnelles et de la situation économique

La situation économique de l'architecte

L'ancienneté d'exercice

QUESTION : Depuis combien d'années exercez-vous le métier d'architecte... ?



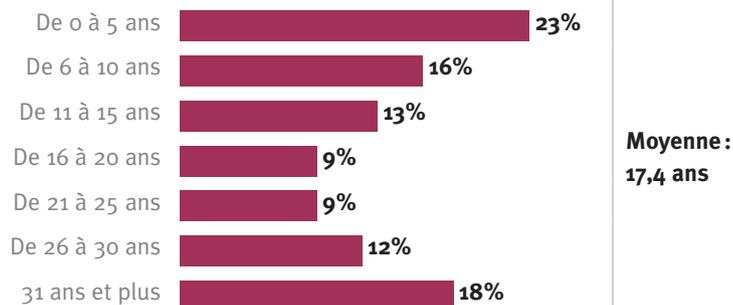
En moyenne, les architectes inscrits à l'Ordre exercent leur métier depuis un peu plus de 20 ans. Ce chiffre, peu affecté par les variations conjoncturelles, apparaît néanmoins en léger retrait en 2014, après une augmentation continue depuis 2008.

Cette durée moyenne cache néanmoins de fortes disparités en fonction des tranches d'âges : le premier pic se situe en début de carrière (de 6 à 10 ans d'expérience, 17%), lorsqu'un nombre des diplômés a eu la possibilité de trouver un emploi stable demandant une inscription à l'ordre, mais avant les réorientations qui, avec la faiblesse des cohortes d'architectes dans ces années, contribuent à réduire le nombre de professionnels inscrits ayant entre 11 et 30 ans d'expérience. Le second pic s'observe chez les architectes ayant plus de 31 ans d'expérience (21%).

Logiquement, la durée moyenne d'exercice est plus élevée chez les architectes les plus âgés (34,1 ans chez les professionnels de plus de 60 ans), et les mieux rémunérés (26,5 ans pour ceux touchant plus de 50 000 euros par an). Malgré une féminisation progressive, la profession d'architecte reste traditionnellement exercée par une majorité d'hommes, d'où la différence d'ancienneté moyenne avec les femmes (21,6 ans pour les hommes contre 15,6 pour les femmes).

L'ancienneté d'inscription à l'Ordre des architectes

QUESTION : Depuis combien d'années êtes-vous inscrit(e) à l'Ordre des architectes ?



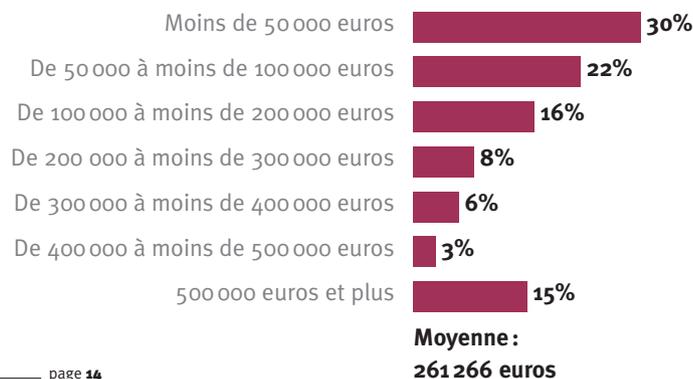
L'inscription à l'Ordre étant nécessaire pour porter le titre d'architecte, la durée moyenne d'inscription s'approche de celle d'exercice, tout en restant un peu inférieure (17,4 ans). Tout comme la durée moyenne d'exercice, elle se singularise par les deux pics représentant les architectes novices (23%) et les plus expérimentés (18%).

Ici encore les segments de la population inscrits depuis longtemps à l'Ordre sont avant tout des architectes les plus âgés (32,3 ans chez les professionnels de plus de 60 ans), les mieux rémunérés (24 ans pour ceux touchant plus de 50 000 euros par an) et, comme montré précédemment, souvent d'hommes (18,9 ans).

Le chiffre d'affaires annuel moyen de l'agence

QUESTION : Quel a été le chiffre d'affaires annuel moyen hors taxes de votre agence au cours des trois dernières années ?

Base: aux individuels et associés, soit 92% de l'échantillon



	Rappel 2008	Rappel 2009	Rappel 03/2010	Rappel 01/2011	Rappel 04/2013
Moins de 50 000 euros	18	21	20	27	26
De 50 000 à moins de 100 000 euros	20	24	20	21	24
De 100 000 à moins de 200 000 euros	21	22	21	20	17
De 200 000 à moins de 300 000 euros				10	10
De 300 000 à moins de 400 000 euros	27	22	25	7	5
De 400 000 à moins de 500 000 euros				3	3
500 000 euros et plus	14	11	14	12	15
Moyenne :	278 480 euros	274 097 euros	278 314 euros	276 000 euros	278 024 euros

Alors qu'entre 2008 et 2013, le chiffre d'affaires annuel moyen hors taxe des agences des architectes associés ou individuels a légèrement varié tout en restant au-dessus du seuil des 270 000 euros, il plonge à près de 261 000 euros en 2014. Cette diminution de plus de 15 000 euros du chiffre d'affaires annuel moyen illustre la difficulté de la conjoncture économique, ainsi que son impact direct sur l'activité des architectes.

Près d'un tiers (30%) des architectes associés ou individuels déclare appartenir à la tranche la plus faible (moins de 50 000 euros par an), ce qui est aussi souvent le cas des architectes les moins expérimentés (54% de ceux exerçant depuis moins de 10 ans), de ceux travaillant individuellement (42%) et en particulier des femmes (40%). Néanmoins, 15% des professionnels travaillent dans une agence dont le chiffre d'affaires dépasse les 500 000 euros, en particulier les agences d'associés (32%), les architectes ayant une expérience solide (27% chez ceux ayant entre 21 et 30 ans de métier) et les hommes (18%).

Paroles d'architectes : Ils expliquent la diminution de leur chiffre d'affaires par la crise qui touche le secteur, les structures qui ne semblent pas adaptées à la crise et par la nécessité de redéfinir leurs missions.



« Baisse de la commande privée et disparition de la grille de rémunération due à la loi MOP »

(Homme, entre 40 et 49 ans, Poitou-Charentes, salarié dans une administration)

« Il y a eu beaucoup de création d'entreprises en autoentrepreneurs ou de micro-agences qui malheureusement n'ont pas la gestion nécessaire pour surmonter une crise. »

(Homme, moins de 40 ans, Haute-Normandie, salarié dans une agence)

« J'ai quitté ma ville de Haute-Corrèze où j'ai exercé en association pendant 15 ans au sein d'un cabinet qui a compté jusqu'à 4 salariés, mais les conditions économiques déjà très dures localement et ensuite la crise ont eu raison de notre structure... Je repars en individuel dans les Landes où je suis installée depuis 10 mois et, même si la récession se fait sentir partout en France, cette région a un volume d'affaires très important. »

(Femme, entre 40 et 49 ans, Aquitaine, exerce à titre individuel)

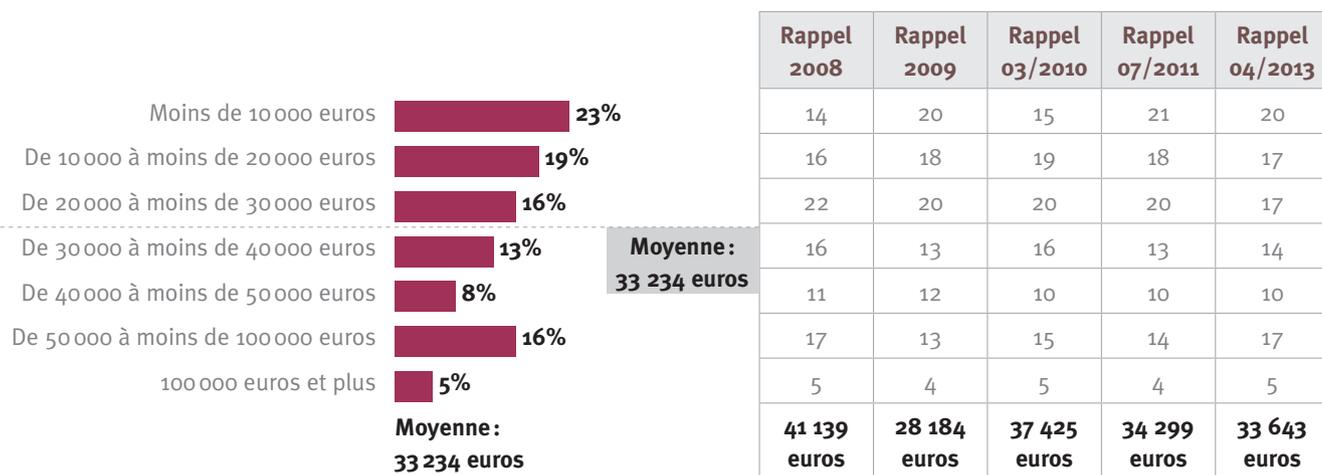
« Finalement la position des architectes vis-à-vis de la construction en France est peut-être bonne vu l'impact effectif du ralentissement du secteur du bâtiment sur nos carnets de commandes. La profession râle souvent après tous ces projets sans queue ni tête réalisés sans nous (pavillons individuels...) mais ce n'est pas là que nous sommes performants ni attendus et ce n'est pas le ralentissement de ce secteur qui nous atteint le plus. »

(Homme, entre 40 et 49 ans, Midi-Pyrénées, exerce à titre individuel)

Le niveau de rémunération personnelle en 2013 avant impôt

? **QUESTION :** Au total, en 2013, quel revenu net en euros avez-vous retiré de votre activité d'architecte ?

Base : aux individuels et associés, soit 92% de l'échantillon



En matière de revenus personnels, les architectes individuels et salariés se concentrent principalement sur les tranches extrêmes : 42% ont gagné moins de 20 000 euros en 2013, dont 23% moins de 10 000 euros, alors que 21% déclarent avoir touché plus de 50 000 euros.

Le revenu moyen déclaré est de 33 234 euros, soit légèrement en retrait par rapport à 2011 et 2013 (respectivement 34 299 euros et 33 643 euros). Certaines catégories d'architectes bénéficient néanmoins de salaires moyens plus importants, au premier rang desquels ceux exerçant dans des agences réalisant les chiffres d'affaires les plus élevés (un revenu moyen de 79 622 euros dans les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros). La rémunération apparaît aussi corrélée à l'âge et à l'ancienneté dans le métier (les architectes ayant exercé pendant une période de 21 à 30 ans touchent 44 873 euros en moyenne), sauf pour les plus âgés, réduisant leur activité à l'approche de leur fin de carrière (40 917 euros pour les plus de 60 ans). Le statut d'associé semble permettre de bénéficier de revenus un peu plus confortables (39 397 euros). Dans une moindre mesure, les hommes touchent plus que les femmes (36 315 euros contre 22 563 euros), mais cette différence ne peut être intégralement attribuée au plafond de verre de ces dernières, le métier étant historiquement très masculin et les postes les plus importants étant encore souvent occupés par des hommes.

Paroles d'architectes : Les revenus des architectes souffrent de la diminution des honoraires et de la concurrence salariale.



« On nous a demandé de plus en plus de compétences au sein de nos équipes de maîtrise d'œuvre avec un abaissement croissant des honoraires. »

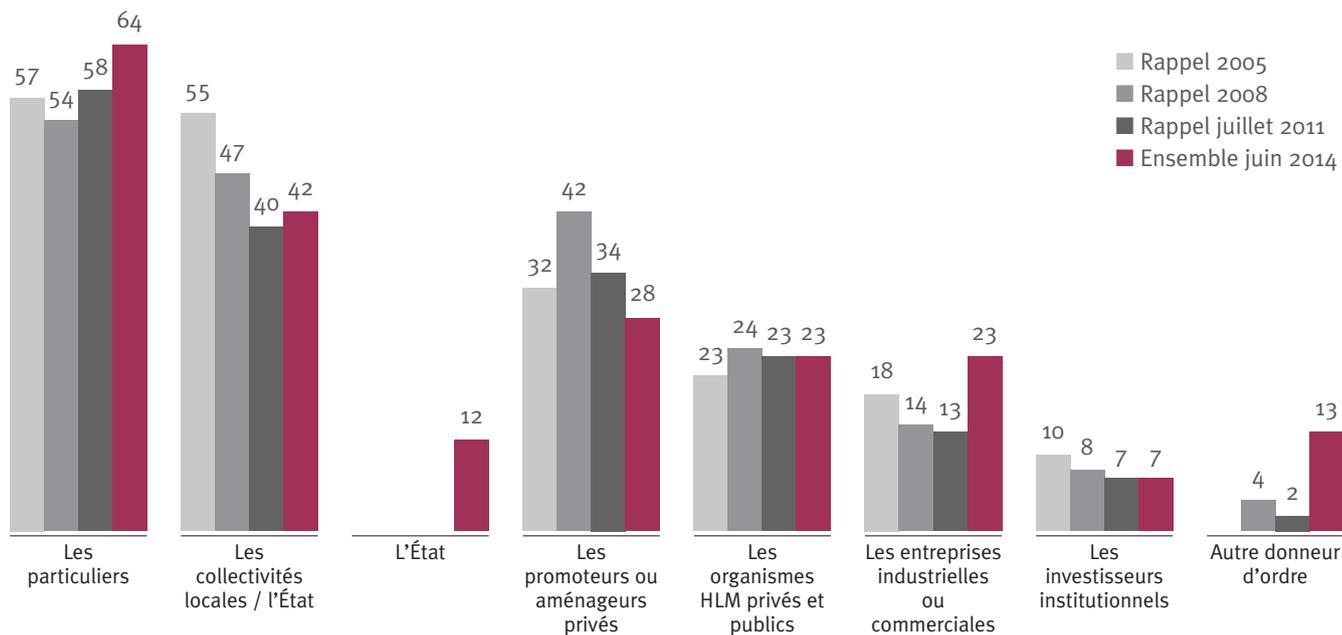
(Homme, entre 50 et 59 ans, Nord-Pas-de-Calais, associé dans une agence)

« La réduction des honoraires avec toujours plus de travail. »
 (Homme, entre 40 et 49 ans, Midi-Pyrénées, associé dans une agence)

« Lorsque je travaillais en tant que salarié dans de grandes agences parisiennes, la moitié des effectifs était d'origine européenne ou extra-européenne, en CDD, mal payés. »
 (Homme, moins de 40 ans, Ile-de-France, exerce à titre individuel)

Les donneurs d'ordre principaux en 2013

QUESTION : Parmi les donneurs d'ordre suivants, quels sont les trois pour lesquels vous avez le plus travaillé en 2013 ? (Trois réponses possibles)



Note : pour cette vague, les donneurs d'ordre « l'État » et « les collectivités locales » ont été dissociés afin de mieux mesurer le poids de chacun de ces types d'acteur.

L'activité des architectes s'effectue pour une multitude de donneurs d'ordres différents. Une très large majorité de ces derniers sont des particuliers (64%), un chiffre en constante augmentation depuis 2008. Cette première catégorie de commanditaires, disposant de budgets moindres, est fréquemment citée par des architectes exerçant à titre individuel (76% de ces derniers travaillent pour des particuliers), des jeunes (74% des moins de 40 ans), des femmes (74%), soit autant de caractéristiques des professionnels ayant des revenus plus limités (84% parmi les architectes touchant moins de 20 000 euros par an).

À travers l'État et les collectivités locales, la commande publique s'avère être un donneur d'ordres important (54%), bien que s'étant contractée dans un effort affiché de lutte contre les déficits publics. Cette importance est tirée par les collectivités qui représentent à elles seules 42%. Ces travaux nécessitent souvent l'intervention d'agences d'une

taille importante, ayant donc un chiffre d'affaires conséquent (59% des agences ayant un chiffre d'affaires compris entre 200 000 et 500 000 euros travaillent pour le public). Les collectivités travaillent donc surtout avec les salariés de ces grandes structures (57% des entreprises ayant des salariés ont travaillé pour une collectivité en 2013), et avec lesquelles elles peuvent avoir des relations de proximité, y compris géographique, du fait de leur localisation en province (49% des entreprises localisées en province ont travaillé pour une collectivité en 2013).

Enfin, les autres donneurs d'ordres, qui sont rarement considérés comme importants par plus d'un quart des architectes, se concentrent sur de plus gros chantiers, notamment les promoteurs ou aménageurs privés (28%), les organismes HLM privés et publics (23%), les entreprises industrielles ou commerciales (23%) et les investisseurs institutionnels (7%). La période est marquée par la relance des projets industriels ou économiques (+10 points en deux ans) et par un fléchissement de la commande des promoteurs privés (-14 points depuis 2008), non sans lien avec la crise de l'immobilier qui s'est intensifiée avec la contraction du pouvoir d'achat des Français. Ce type de projets reste néanmoins particulièrement pris en charge par des structures de taille importante pouvant gérer les contraintes de ces grandes réalisations (48% des entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros ont travaillé pour des promoteurs privés en 2013), souvent composées d'associés (35% des entreprises localisées en province) et d'architectes expérimentés (37% parmi ceux ayant plus de 30 ans d'expérience).

Paroles d'architectes : Ils expliquent surtout la crise par la baisse de la commande publique et par la responsabilité des politiques, en termes de lois nationales et européennes, ainsi que par un contexte électoral défavorable.



« Les communes ont moins de subventions des départements et des régions donc lancent moins de projets, tout comme les régions et les départements eux-mêmes... La clientèle privée est aussi en forte régression du fait du pouvoir d'achat en baisse, des tarifs non compétitifs vis-à-vis de ceux des constructeurs, de la nécessité de recours à un architecte pour le permis au-delà de 170 m², de la RT2012 qui augmente le coût des études pour le client et le coût de la construction alors que son budget, lui, n'a pas augmenté... »

(Femme, entre 40 et 49 ans, Aquitaine, exerce à titre individuel)

« Je crois que les maîtres d'ouvrage publics et privés n'ont aucune idée de la valeur du travail par manque d'éducation (voir le nombre de consultations lancées sans financement et annulées) »

(Homme, 60 ans ou plus, Champagne-Ardenne, exerce à titre individuel)

« Je dirais que le contexte politique a lourdement contribué à plomber les dossiers : s'agissant des marchés privés, la fin du Scellier a mis un coup de frein tellement brutal que les dossiers en phase d'étude très avancée sont restés lettre morte ! »

(Homme, entre 50 et 59 ans, Nord-Pas-de-Calais, associé dans une agence)

« L'application sans nuance des directives européennes par les maîtres d'ouvrage, qui privilégient une approche quantitative au détriment des compétences qualitatives des petites et moyennes agences d'architecture : pour participer à un concours moyen de 2 000 à 5 000 m², les commissions techniques mettent en avant le chiffre d'affaires et l'effectif, voire même le CA du BET, ce qui n'a aucun sens. De ce fait, les agences qui ont accepté de se transformer en entreprises de production, en « firmes », sont

régulièrement retenues à concourir, au détriment des petites structures plus motivées et inventives. Ces quelques grosses structures engrangent les commandes publiques et privées, salarient à bas prix de jeunes architectes qui offrent des projets peu professionnels aux maîtres d'ouvrage, et utilisent leurs marges bénéficiaires pour financer une communication coûteuse mais très efficace auprès des journalistes et donneurs d'ordre : la boucle est bouclée ; les riches sont de plus en plus riches, les architectes sérieux et professionnels sont de plus en plus nombreux et pauvres. Et l'architecture ? »
(Femme, entre 50 et 59 ans, Ile-de-France, associée dans une agence)

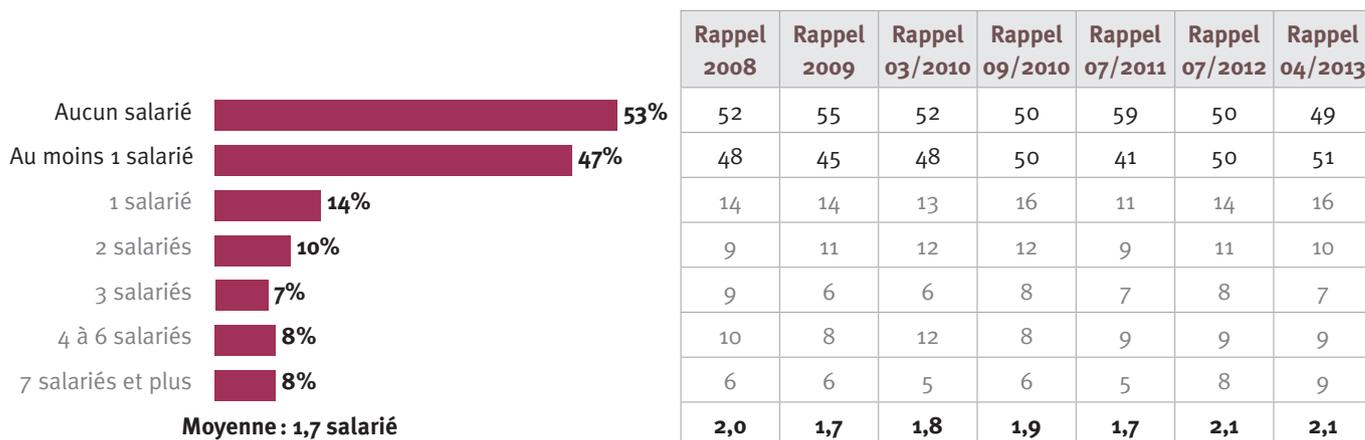
« La période des élections municipales a sévèrement aggravé la situation : gel des opérations, diminution des prises de risque... Et les nouveaux élus ont du mal à prendre le relais. »
(Femme, moins de 40 ans, Pays de la Loire, salariée dans une agence)

Focus sur les salariés

Le nombre de salariés

? **QUESTION :** Actuellement combien de salariés au total travaillent dans votre agence (en dehors de vous-même et de vos associés) ?

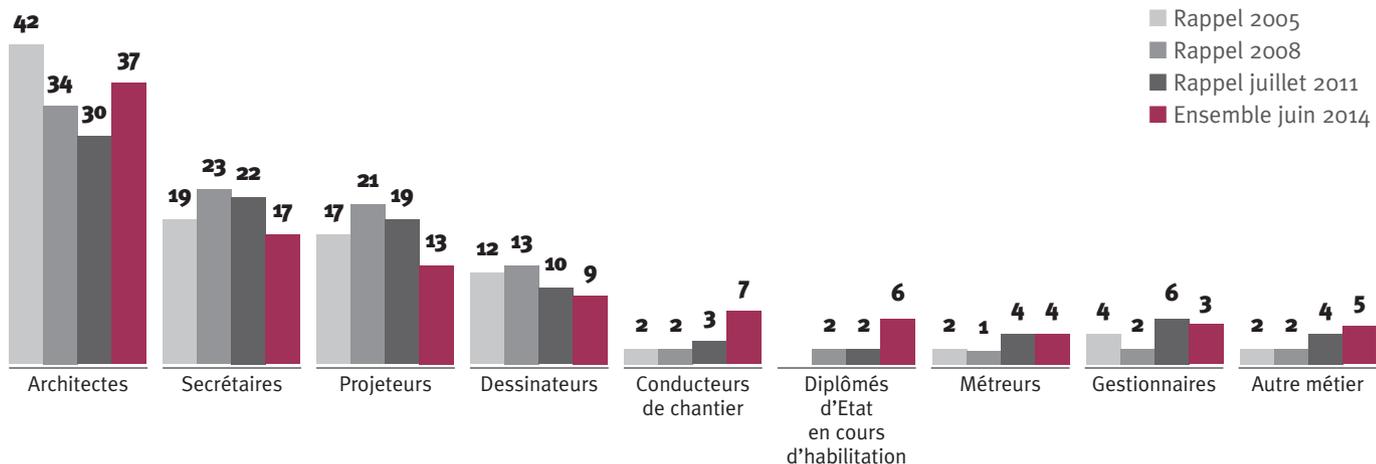
Base : aux individuels et associés, soit 92% de l'échantillon



Plus d'un architecte individuel ou associé sur deux (53%) n'a pas de salarié. Ce chiffre est en augmentation par rapport à ces deux dernières années (+3 points par rapport à 2012, +4 points par rapport à 2013). Assez logiquement, est encore plus élevé pour les professionnels les moins aisés (77% de ceux touchant moins de 20000 euros), ceux ayant le moins d'expérience (75% de ceux exerçant depuis moins de 10 ans) et les femmes (69%).

La répartition des salariés par métier et par statut

QUESTION : Parmi les salariés qui travaillent dans votre agence, combien occupent les postes suivants ?



En moyenne, les agences employant au moins un salarié sont composées de plus d'un tiers d'architectes (37%), une part en augmentation après la chute de 12 points entre 2005 et 2011. Les catégories de salariés suivantes ont pour point commun d'être des fonctions « support » au métier d'architecte, comme les secrétaires (17%), les projeteurs (13%) ou encore les dessinateurs (9%). Ces corps de métiers apparaissent tous en diminution depuis 2008 (entre -4 et -8 points), probablement en conséquence de la dégradation du marché qui impose des restrictions d'effectifs commençant par lesdites fonctions « support », considérées comme moins essentielles. Les salariés restants se décomposent en conducteurs de chantier (7%), diplômés d'État en cours d'habilitation (6%, en nette augmentation par rapport aux années précédentes, signe de l'effort pour promouvoir ce type d'expérience), métreurs (4%), gestionnaires (3%) et d'autres métiers divers (5%).

Paroles d'architectes : Certains architectes pointent toutefois la nécessité, en contexte de crise, d'avoir davantage recours aux fonctions supports.



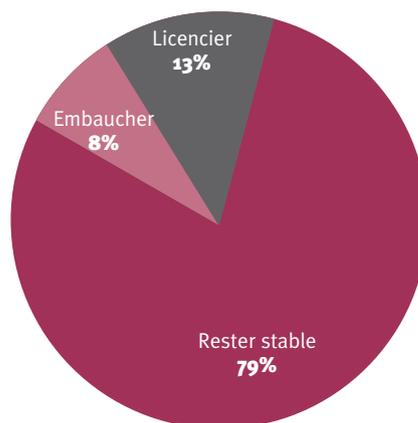
« L'obligation de joindre aux équipes de nombreux spécialistes (sur les opérations parfois de toute petite taille) pour des missions qui avant étaient pris en charge par les architectes (paysagistes, ergonomistes, designers d'espace, acousticiens...) »

(Femme, moins de 40 ans, Ile-de-France, associée dans une agence)

La gestion des effectifs au cours des douze prochains mois

? QUESTION : Dans les douze prochains mois, envisagez-vous de... ?

Base : aux individuels et associés, soit 92% de l'échantillon



Dans un contexte économique difficile, seuls 8% des architectes individuels ou associés déclarent envisager d'embaucher. Il s'agit avant tout de professionnels en ayant la capacité matérielle, car travaillant dans des agences de grande taille où le turnover est de fait plus important (14% dans celles de sept salariés ou plus). Les architectes ayant de meilleures perspectives sont aussi plus optimistes, comme ceux de moins de 40 ans (14%) ou les associés (13%).

Néanmoins, seuls 13% des architectes envisagent de licencier, contre 79% n'anticipant pas de variation d'effectifs. Le licenciement est plus particulièrement envisagé par les architectes les plus âgés (17%), dont l'activité a tendance à décroître, et par les agences de taille moyenne (29% pour celles comprenant entre 4 et 6 salariés), assez petites pour être frappées par la crise, mais ayant tout de même suffisamment de salariés pour pouvoir pallier un départ. À ce titre, les associés apparaissent particulièrement tentés par la réduction de personnel (19%).

Paroles d'architectes : Deux points de vue s'affrontent : la nécessité de réduire les effectifs et le scepticisme quant à l'amélioration de la situation de l'agence par leur diminution.



« Diminuer sans douleur la taille de l'agence (départs volontaires, congés maternité favorisés...) »
(Homme, moins de 40 ans, Languedoc-Roussillon, associé dans une agence)

« J'ai licencié du personnel pour diminuer les charges de l'agence. »
(Femme, entre 50 et 59 ans, Pays de la Loire, associée dans une agence)

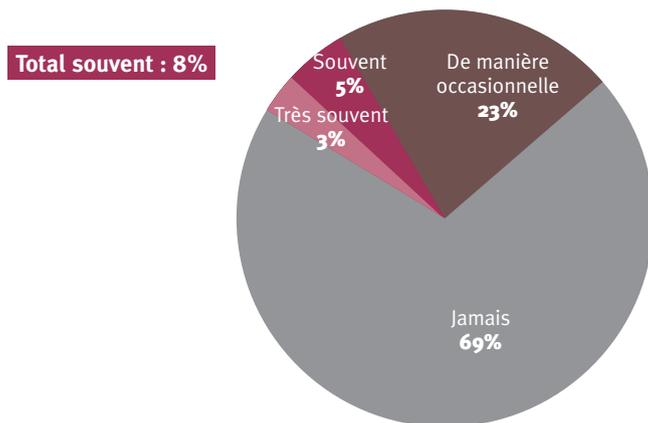
« Licencier les salariés pour n'avoir que des free-lances futurs associés. »
(Homme, entre 50 et 59 ans, Alsace, associé dans une agence)

« J'ai tout essayé depuis 6 ans, rien n'y fait : j'ai licencié tout le monde, vendu ce que je pouvais vendre. »
(Homme, entre 50 et 59 ans, PACA, exerce à titre individuel)

Le recours à des architectes indépendants en 2013

? QUESTION : Au cours de l'année 2013, avez eu recours à des architectes indépendants pour renforcer votre agence ?

Base : aux individuels et associés, soit 92% de l'échantillon



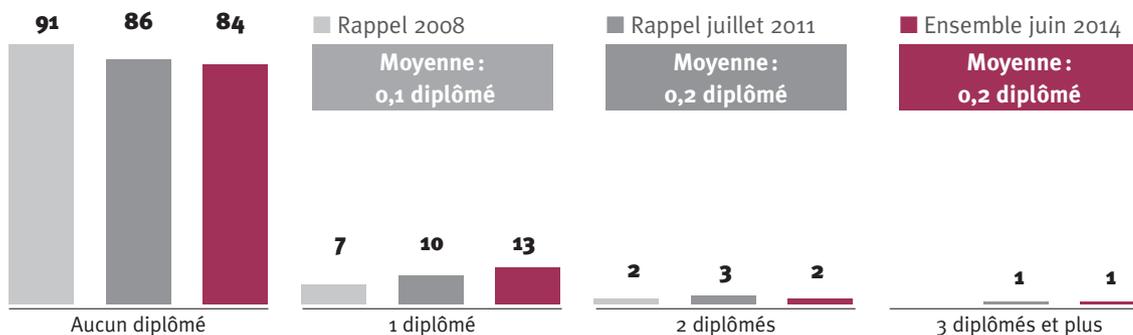
La majorité des architectes individuels et associés (69%) n'ont jamais fait appel à des architectes indépendants pour renforcer ponctuellement l'entreprise au cours de l'année 2013. Cette pratique, réalisée de manière occasionnelle par 23% des architectes, reste marginale dans son utilisation systématique (8% des architectes indiquent y avoir recours souvent). Ce sont les grandes agences de 4 à 6 salariés et ayant un chiffre d'affaires de plus de 500 000 euros qui ont le plus souvent recours à ces contrats extérieurs (respectivement 21% et 14%), tout comme les architectes ayant une très bonne opinion du CNOA (15%).

Focus sur les diplômés d'État

Le nombre de diplômés d'État accueillis

QUESTION : En 2013, combien au total avez-vous accueilli de diplômés d'État dans le cadre de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en nom propre ?

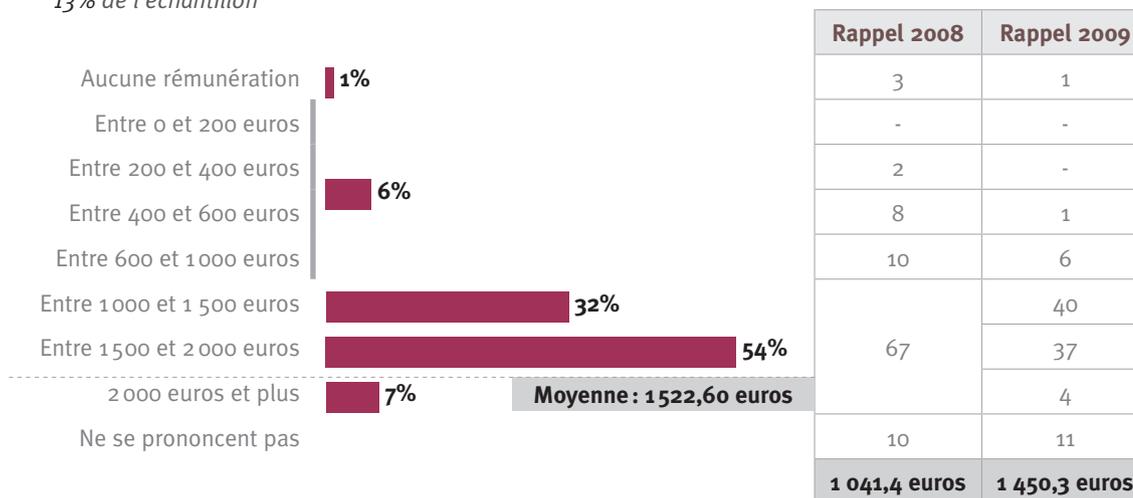
Base : aux individuels et associés, soit 93% de l'échantillon



La rémunération nette moyenne des diplômés d'État à temps plein

QUESTION : Dans votre agence, quelle rémunération nette les diplômés d'État dans le cadre de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et travaillant à temps plein perçoivent-ils en moyenne ?

Base : aux architectes ayant accueilli des diplômés d'État à temps plein dans le cadre de l'habilitation, soit 13% de l'échantillon



Dans le cadre de la professionnalisation de leur formation, les jeunes diplômés d'État doivent acquérir de l'expérience en entreprise à travers « l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre ». Une grande majorité des architectes individuels ou associés (84%) n'accueillent aucun jeune diplômé dans leur agence, notamment du fait de leur trop petite taille (96% des agences sans salariés, 85% de celles en ayant un seul). Cependant, la tendance depuis 2008 est à l'augmentation régulière de cet accueil, avec désormais 13% des agences accueillant un diplômé et 3% ouvrant leurs portes à deux d'entre eux ou plus.

Accompagnant l'essor des stages, la rémunération nette moyenne des diplômés d'État dans le cadre de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre s'est accrue, passant de 1041 euros en 2008 à 1523 euros en 2014. L'augmentation de cette gratification s'est faite par la division par trois du nombre de diplômés touchant moins de 1000 euros (7% en 2014) et par leur intégration à la nouvelle norme de salaires allant de 1000 à 1500 euros (32%), voire jusqu'à 2000 euros (54%), et parfois plus (7%).

Paroles d'architectes : Plusieurs architectes évoquent la nécessité d'un salaire minimum pour les jeunes diplômés.



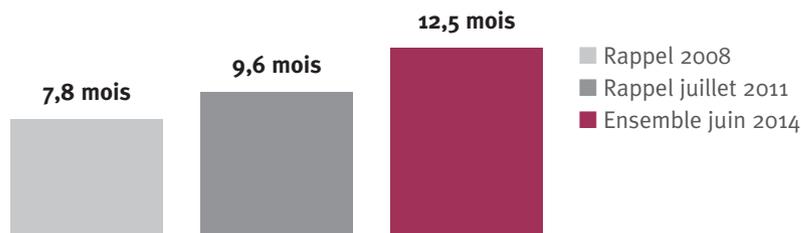
« La baisse des missions de maîtrise d'œuvre pèse sur les jeunes salariés... J'ai entendu plusieurs jeunes diplômés avec plusieurs années d'expérience me dire qu'ils avaient un salaire inférieur à 1400 euros par mois. Leur employeur justifie ceci par la dévalorisation des missions... Il devrait être interdit de verser un salaire inférieur à 2000 euros.»

(Homme, moins de 40 ans, Nord-Pas-de-Calais, associé dans une agence)

La durée de la mise en situation professionnelle

? QUESTION : Quelle a été (ou quelle est) la durée moyenne de la mise en situation professionnelle du ou des diplômé(s) d'État que vous avez accueilli(s) à temps plein ?

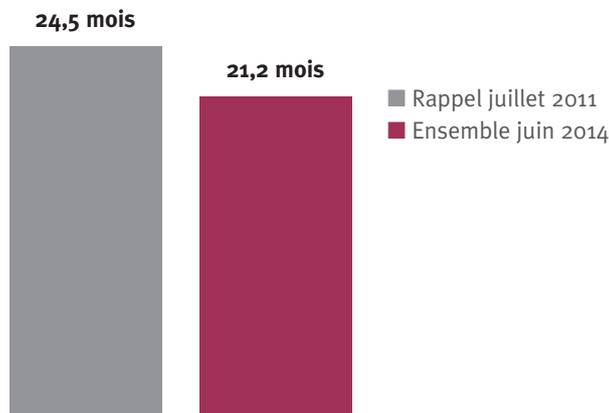
Base : aux architectes ayant accueilli des diplômés d'État à temps plein dans le cadre de l'habilitation, soit 13% de l'échantillon



L'évaluation de la durée minimale de mise en situation professionnelle d'un diplômé d'État

QUESTION : Quelle serait selon vous la durée minimale pour qu'un diplômé d'État dans le cadre de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en nom propre soit en mesure d'exercer correctement son métier ?

Base : aux architectes ayant accueilli des diplômés d'État à temps plein dans le cadre de l'habilitation, soit 13% de l'échantillon



Non seulement l'accueil et la rémunération des diplômés augmentent, mais la durée de cette expérience suit cette tendance haussière. D'une durée moyenne de 7,8 mois en 2008, la mise en situation professionnelle s'allonge dès 2011 (9,6 mois) pour atteindre 12,5 mois en 2014.

Néanmoins, les architectes accueillant ces jeunes diplômés considèrent que cette période de formation pratique est trop courte : d'après eux, elle devrait être étendue à 21,2 mois en moyenne. Ce chiffre est inférieur à celui évalué par les architectes en 2011 (24,5 mois).

Paroles d'architectes : Les stages des jeunes diplômés d'État devraient être plus longs d'après une majorité d'architectes, bien que certains s'y opposent en mettant en avant la nécessité de parfaire la formation des diplômés à l'école plutôt qu'au sein d'une agence.



« Sans aucun doute, il faudrait au moins 36 mois avant de prétendre à aller au feu. Je vous rappelle le mot de Renzo Piano : il nous faudrait trois vies, une pour apprendre, une pour construire et une pour enseigner... »
(Homme, entre 50 et 59 ans, Nord-Pas-de-Calais, associé dans une agence)

« Oui, mais ce devrait être de sa propre volonté avec des incitations sur son taux d'assurance ou sa cotisation à l'Ordre les cinq premières années, pas dans un cadre obligatoire. »
(Homme, entre 40 et 49 ans, Midi-Pyrénées, exerce à titre individuel)

« Ils devraient déjà être formés à ce métier, ce qui n'est pas le cas. Donc, oui, ils devraient rester plus longtemps en agence. Un projet, ça se gère sur 24 à 36 mois, pas sur 7. »

(Homme, moins de 40 ans, Ile-de-France, associé dans une agence)

« Les études ne semblent plus sérieuses et ne permettent plus aux jeunes de travailler en agence, donc effectivement, les 12 mois sont trop courts. »

(Homme, moins de 40 ans, Languedoc-Roussillon, associé dans une agence)

« Effectivement, la mise en situation professionnelle, prévue pour six mois au minimum, n'est pas assez longue. Une validation des acquis après deux ans serait plus intéressante. Mais la question principale n'est pas là. Le problème réel est qu'il est impensable de faire payer aux agences d'architecture la fin de la formation des élèves architectes à la place de l'État. L'idée de verser un salaire intégral à un architecte diplômé d'État alors qu'il est là pour se former, qu'il suit des cours et qu'il ne pense qu'à ses partiels et à son mémoire, est complètement en décalage avec la réalité économique actuelle. »

(Femme, entre 50 et 59 ans, Ile-de-France, associée dans une agence)

« Dans la théorie, allonger la durée peut être une bonne idée : meilleure compétence développée, vrai profil métier préparé. Dans la pratique, on bascule en fait vers un principe d' "apprentissage" alors que ce sont déjà des études longues. Donc trois énormes défauts potentiels majeurs : la sélection des étudiants de milieu social toujours élevé, un formatage du stagiaire HMONP à la façon de faire de l'agence qui l'accueille, un abus de pouvoir possible pour l'obtention du titre. »

(Homme, entre 40 et 49 ans, PACA, exerce à titre individuel)

« Non, cela suffit. »

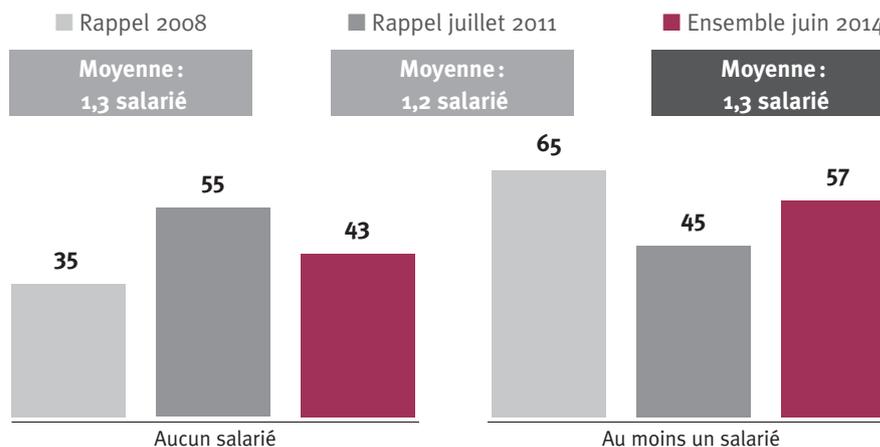
(Homme, entre 50 et 59 ans, Rhône-Alpes, exerce à titre individuel)

Focus sur la formation continue

La proportion de salariés ayant suivi une formation au cours des douze derniers mois

QUESTION : Parmi les salariés de votre agence, combien ont suivi au moins une formation au cours des douze derniers mois ?

Base : aux agences employant au moins un salarié, soit 43% de l'échantillon

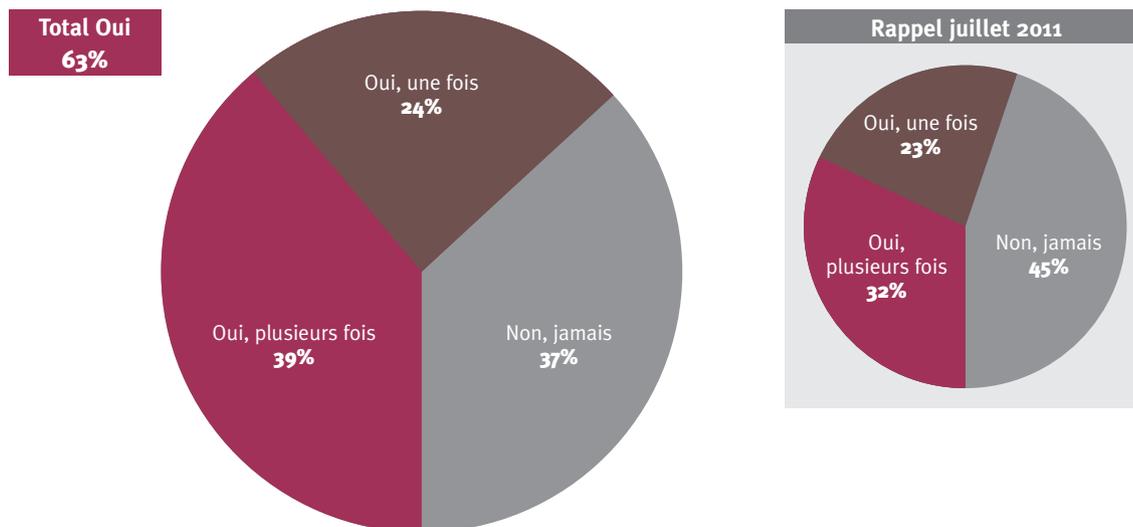


Au-delà de l'optimisation de la formation initiale par l'adaptation des diplômés aux exigences du monde du travail par une première expérience professionnelle, les architectes continuent à renforcer leurs capacités tout au long de leur carrière au travers de la formation continue. Au cours des douze derniers mois, celle-ci a bénéficié à au moins un salarié dans 57% des agences employant au moins un salarié, soit un net progrès par rapport à 2011 (45%), mais toujours inférieur au niveau de 2008 (65%).

En moyenne, les formations professionnelles bénéficient à 1,3 salarié pour chacune de ces agences, en particulier les plus grandes et les plus importantes (3,3 salariés dans celles comprenant sept et plus, 2,4 dans celles ayant un chiffre d'affaires de plus de 500 000 euros).

Le suivi d'une formation au cours des trois dernières années

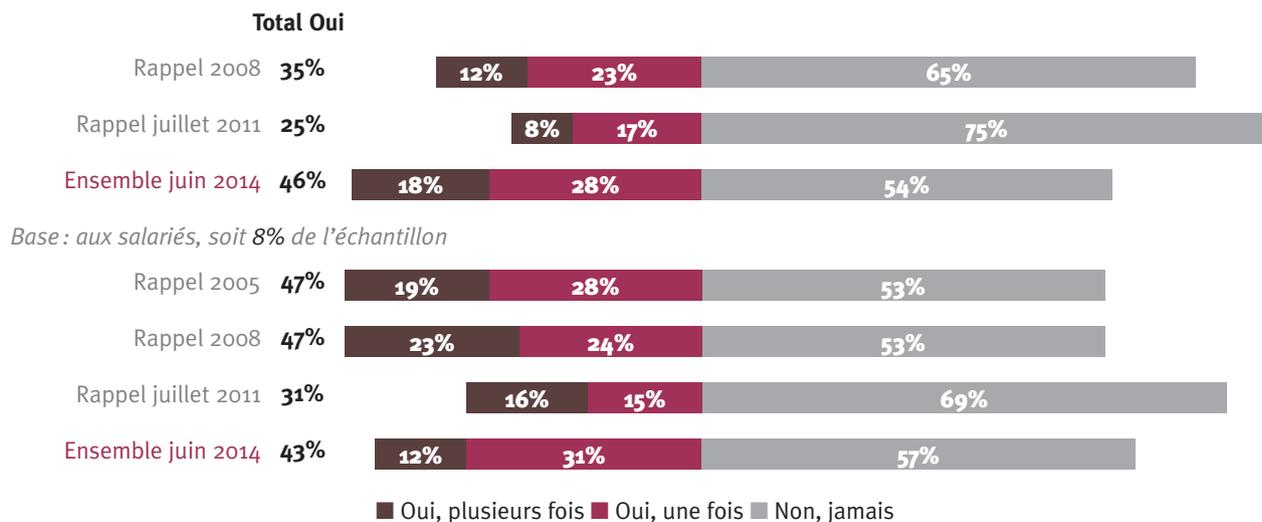
QUESTION : Au cours des trois dernières années, avez-vous suivi personnellement une formation ?



Près des deux tiers des architectes (63%) déclarent avoir bénéficié d'une formation au cours des trois dernières années, 39% y ayant même participé plusieurs fois. Cette pratique apparaît en hausse par rapport à 2011 où un peu plus d'un architecte sur deux (55%) y avait participé. Ce sont plutôt les architectes expérimentés (69% de ceux exerçant depuis plus de 30 ans) qui semblent bénéficier de ces formations, vraisemblablement dans un souci de mise à jour de leurs compétences. De plus, les architectes ayant un contact régulier avec l'Ordre et en ayant une très bonne image apparaissent aussi comme ceux qui bénéficient le plus de ces formations (respectivement 70% et 81%).

Le suivi d'une formation au cours des douze derniers mois

QUESTION : Et au cours des douze derniers mois, avez-vous suivi personnellement une formation ?



Près d'un architecte sur deux (46%) a suivi une formation au cours des douze derniers mois, soit un chiffre en forte augmentation par rapport à 2011 (+21 points). Cette tendance suit celle de l'augmentation du nombre de formations prodiguées ces dernières années, y compris pour les salariés d'agences (43%, plus 12 points par rapport à 2011).

Encore une fois, les architectes ayant le plus bénéficié de ces dispositifs s'avèrent particulièrement expérimentés (52% de ceux ayant exercé de 21 à 30 ans).

Paroles d'architectes : Si les architectes salariés sont dépendants des décisions de leur employeur, les non-salariés se détournent souvent des formations professionnelles pour des raisons de coûts, de manque de temps ; certains affirment par ailleurs qu'il est tout à fait possible de se former seul, sans avoir recours aux dispositifs organisés de formation.



« Le gérant de la société ne voit pas la formation comme indispensable ou comme une valeur ajoutée »
(Homme, entre 50 et 59 ans, Nord-Pas-de-Calais, salarié dans une agence)

« Pour une raison de coût. Lorsque j'avais des salariés leurs formations étaient prises en charge par l'organisme auquel je payais. J'ai voulu me former ayant moins de travail et avant de repartir dans une autre région, mais je n'ai pas pu assumer le coût. »

(Femme, entre 40 et 49 ans, Aquitaine, exerce à titre individuel)

« Je suis jeune architecte et mes revenus sont justes pour vivre et je n'ai pas la capacité financière de le faire. »

(Homme, moins de 40 ans, Bretagne, exerce à titre individuel)

« J'ai déjà du mal à me verser un salaire. La formation est à la fois un coût immédiat et un investissement peut-être sans rentabilité si ma structure devait fermer (société de moins de 3 ans sans vision d'amélioration pour le moment). »

(Femme, moins de 40 ans, Auvergne, associé dans une agence)

« Manque de temps et de moyens. Je suis au « front ». Demain, si l'agence s'en sort et que nous créons à nouveau du résultat, alors je pourrai prendre le temps de suivre une formation. »

(Homme, entre 40 et 49 ans, Nord-Pas-de-Calais, associé dans une agence)

« J'ai une agence à diriger, et peu de temps pour m'amuser en formation dans un contexte de travail compliqué. J'achète les compétences des personnes ayant eu le temps ou la chance de faire leur formation. »

(Homme, moins de 40 ans, Ile-de-France, associé dans une agence)

« Au début de mon installation j'ai suivi en moyenne deux formations par an, le résultat n'était pas à la hauteur de mes attentes, et je n'ai rien appris de plus que je ne savais. Je me forme donc en autodidacte, via le net, cela a deux avantages, je peux le faire le week-end et le soir et cela est gratuit. »

(Homme, entre 40 et 49 ans, Aquitaine, associé dans une agence)

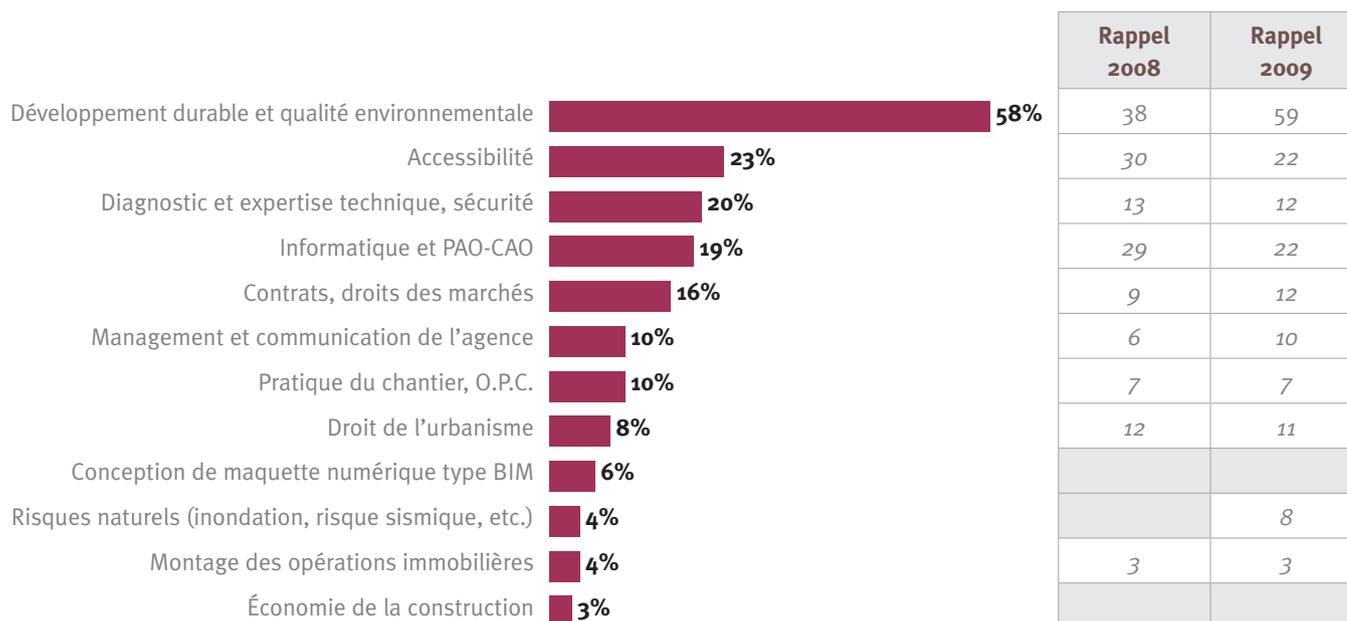
« Parce que je m'informe, parce que je suis curieux, parce que je lis, parce que je dialogue, parce qu'architecte, je suis toujours dans un esprit de recherche ; parce que l'exercice de mon métier est une source de formation permanente et de rencontre d'experts en toutes sortes de spécialités et qu'il y a des moyens tout aussi efficaces que les formations coûteuses pour réapprendre régulièrement son métier et comprendre ses nouveaux enjeux. »

(Homme, 60 ans ou plus, Ile-de-France, salarié dans une administration)

Les types de formations suivies

QUESTION : Parmi les types de formation suivants, quels sont ceux que vous avez suivis au cours des douze derniers mois ? (Plusieurs réponses possibles)

Base : aux architectes ayant suivi une formation au cours des douze derniers mois, soit 46% de l'échantillon



Les architectes ayant suivi une formation dans l'année ont pour plus de la moitié d'entre eux été formés aux thématiques du développement durable et de la qualité environnementale (58%). Ce type de formation reste leader en 2014, dans la continuité avec les chiffres de 2011 (59%), eux-mêmes déjà en forte augmentation par rapport à 2008 (38%).

L'accessibilité apparaît comme le deuxième sujet de formation le plus commun (23%). Ici aussi, la stabilité avec 2011 est remarquable (22%). Les formations professionnelles de 2014 sont avant tout marquées par l'émergence de la thématique du diagnostic et de l'expertise technique et la sécurité (20%, +8 points par rapport à 2011). Elle est particulièrement suivie parmi les architectes les plus âgés (35% chez les plus de 60 ans contre 1% parmi les moins de 40 ans).

Avec 19% d'architectes s'y étant formés, l'informatique et la modélisation continuent de perdre du terrain (-10 points depuis 2008), malgré la participation du tiers des salariés (35%). Au contraire, les cours juridiques ayant trait aux contrats et aux marchés attirent de plus en plus d'architectes (16%, +7 points en 6 ans), notamment les plus jeunes (25% des moins de 40 ans) et les salariés (26%). Viennent ensuite les formations de management et de communication (10%, surtout dans les agences employant plus de 6 salariés : 18%), la formation aux pratiques de chantiers (10%, notamment pour les moins de 40 ans ayant peu d'expérience : 25%), le droit de l'urbanisme (8%),

les risques naturels (4%), le montage des opérations immobilières (4%) et l'économie de la construction (3%). Enfin, les formations à la maquette numérique du type BIM, pourtant pratique d'avenir, n'ont été suivies que par 6% des architectes en formation.

Paroles d'architectes : L'engouement pour la formation au développement durable et à la qualité environnementale s'explique par la nécessité d'être en conformité avec les règlements, par le développement d'un comportement citoyen favorable à l'écologie et par un besoin commercial d'être « à la page » ou de se différencier par rapport aux concurrents.



« Cela répond à des préoccupations de notre profession mais aussi et avant tout à des contraintes réglementaires! »

(Femme, entre 40 et 49 ans, Aquitaine, exerce à titre individuel)

« J'ai fait cette formation, il y a quelques années, mon but était d'apprendre à construire autrement. Je trouve que le métier d'architecte est posé sur des bases qui ne sont plus en relation avec l'époque, aussi je comprends que de nombreux architectes "cherchent une autre vérité" pour la pratique de leur métier. Être architecte, c'est avant tout pour moi être citoyen actif de la société. Dans le grand public, beaucoup pensent qu'architecte c'est apporter de l'originalité... »

(Homme, moins de 40 ans, Nord-Pas-de-Calais, associé dans une agence)

« Cet engouement est l'avenir. Il faut maintenant que cela se généralise et que la société accepte ce changement des modes de constructions... en restant dans le domaine du bon sens et non du purement réglementaire et de ses dérives. »

(Homme, moins de 40 ans, Haute-Normandie, salarié dans une agence)

« Cet engouement s'explique d'abord par les enjeux écologiques auxquels nous sommes confrontés chaque jour individuellement, il s'explique également par une volonté de se positionner sur un secteur non pris par les maîtres d'œuvre et constructeurs qui continuent de construire sans penser à ces enjeux écologiques. »

(Homme, moins de 40 ans, Bretagne, exerce à titre individuel)

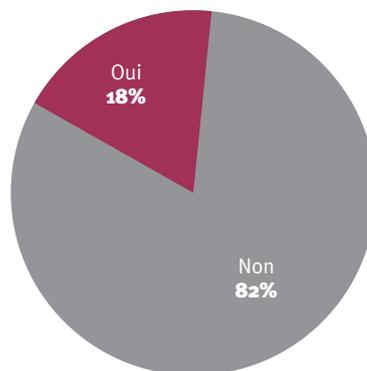
« Les apports de ce type de formation se traduisent tous les jours dans les échanges avec des maîtres d'ouvrage toujours plus au fait des techniques constructives innovantes, pour être crédible et « signer des contrats », il faut être « à la page ». »

(Homme, moins de 40 ans, Rhône-Alpes, exerce à titre individuel)

L'intention de suivre une formation à la conception de maquette numérique

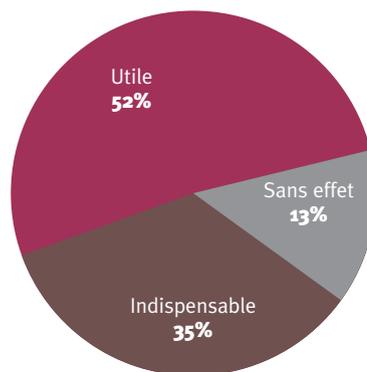
QUESTION : Envisagez-vous, dans les six prochains mois, de vous former à la conception de maquette numérique type BIM ?

Base : aux architectes n'ayant pas suivi une formation sur la conception de maquette numérique type BIM au cours des douze derniers mois, soit 97% de l'échantillon



La perception du rôle de la formation continue obligatoire dans la profession d'architecte

QUESTION : Pensez-vous que pour maintenir ou améliorer ses compétences, la formation continue obligatoire est pour la profession d'architecte... ?



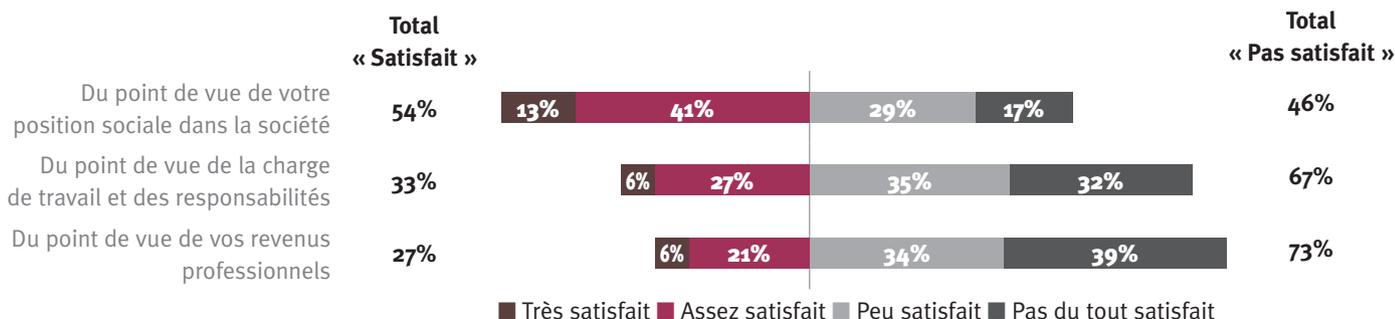
Parmi ceux n'ayant pas suivi de formation sur la conception de maquette numérique type BIM au cours de l'année, soit la quasi-totalité des architectes (97%), seul près d'un sur cinq (18%) déclare avoir l'intention de le faire lors des six prochains mois. Ce projet semble particulièrement partagé par deux profils d'architectes : d'une part les plus âgés (22% parmi les plus de 50 ans) cherchant à actualiser leur maîtrise d'un outil nouveau, et d'autre part les salariés (22%) et les architectes travaillant dans les plus grandes agences (30% parmi celles ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros), travaillant sur des projets de plus grande ampleur et pouvant nécessiter le recours à cette technologie.

Afin de maintenir et d'améliorer leurs compétences, les architectes doivent sans cesse se tenir au courant des innovations techniques connexes à leur activité. Depuis 2008, l'Ordre des architectes organise une formation continue obligatoire, moyen de répondre à cette nécessité de mise à la page. Cette mesure polémique pour certains, apparaît néanmoins appréciée par 87% des architectes, alors que seuls 13% la trouvent sans effet : sans surprise, ce sont notamment des architectes critiques vis-à-vis de l'Ordre (37% parmi les architectes en ayant une très mauvaise image). Les salariés, souvent destinataires de ces formations, sont 47% à les trouver indispensables (contre 35% pour l'ensemble des architectes), alors que les architectes exerçant à titre individuel les trouvent majoritairement utiles (55% contre 52% chez l'ensemble de la profession).

La perception du métier

La satisfaction concernant sa situation professionnelle

QUESTION : Globalement, estimez-vous que vous êtes très, assez, peu ou pas du tout satisfait de votre situation professionnelle ?



La satisfaction déclarée des architectes est variable en fonction des aspects de la situation sur lesquels ils sont interrogés. La profession bénéficiant d'une image prestigieuse dans la société, une majorité d'architectes (54%) se dit logiquement satisfaite de sa position sociale, 13% en étant même très satisfaits. Bien entendu, cette opinion est particulièrement partagée par les architectes aux revenus les plus élevés (76%), davantage aussi parmi les plus âgés (69% des plus de 60 ans), les associés (58%) et ceux exerçant dans des sociétés de grande taille (75% parmi celles employant 7 personnes et plus).

Néanmoins, la satisfaction de l'aura des architectes ne suffit pas à faire oublier la frustration de l'importante charge de travail et des responsabilités. 67% des architectes s'en disent insatisfaits, près d'un tiers (32%) en étant même très insatisfaits. Il s'agit principalement d'architectes exerçant en individuel (71%), souvent ayant déjà une expérience professionnelle non négligeable (72% parmi ceux exerçant depuis une durée de 11 à 20 ans), mais ayant encore des revenus personnels faibles (76% de ceux gagnant moins de 20 000 euros).

Si la charge de travail est perçue comme un sujet cristallisant la frustration des architectes, elle l'est toujours moins que les revenus personnels, jugés insatisfaisants par près des trois quarts des professionnels (73%), et même très insatisfaisants par 39% d'entre eux. Ici encore, ce sont les catégories les plus fragiles qui se montrent les plus critiques, à savoir les architectes gagnant moins de 20 000 euros (91%), travaillant sans salarié (84%), ayant une expérience inférieure à 20 ans (79%) ou encore les femmes (79%). De plus, les architectes ayant une très mauvaise opinion de l'Ordre sont aussi les plus critiques quant à leur rémunération (81%).

Paroles d'architectes : Pour certains architectes, leur métier est valorisé parce que l'architecture en général est mise en valeur dans la société et qu'il s'agit d'un métier bénéficiant d'une grande aura, malgré parfois un certain décalage avec la réalité.



« Depuis quelques années, grâce à l'engouement du public qui glisse de la décoration vers l'architecture. Ce besoin de travailler la qualité du nid familial oblige le public au constat que seuls les architectes sont capables d'atteindre la qualité que les revues et émissions de télé mettent enfin en valeur. »

(Homme, moins de 40 ans, Languedoc-Roussillon, associé dans une agence)

« C'est un métier reconnu chez suffisamment de personnes qui « rêvent » d'être architectes. Il est justement si « valorisé » que beaucoup se disent que nous sommes trop chers... »

(Homme, entre 40 et 49 ans, PACA, exerce à titre individuel)

« Il est valorisé par le statut social qu'il suppose. Mais c'est souvent un fantasme, l'architecte n'est en moyenne pas riche économiquement. Il peut être riche dans la réalisation de sa passion s'il ne se brade pas. Il n'en reste pas moins que c'est un des seuls métiers qui permette la création pure, ancrée dans la réalité (urbaine, économique, concurrentielle, sociale, historique) en interaction avec la société d'aujourd'hui, et s'insérant dans la culture d'un pays. »

(Homme, entre 50 et 59 ans, Alsace, associé dans une agence)

Paroles d'architectes : Pour d'autres, le métier est dévalorisé du fait d'un manque général de culture architecturale, insuffisamment promue, et d'une image trop artistique et pas assez technique.



« Il y a un manque de communication de la part de l'Ordre même si les choses évoluent, et également car la politique menée depuis les années soixante-dix en termes de construction n'a pas permis de rendre l'architecte accessible au grand public. »

(Homme, moins de 40 ans, Bretagne, exerce à titre individuel)

« Manque de culture architecturale (et même artistique) de l'ensemble de la population. Désintérêt total pour toute forme de qualité non quantifiable. Manque de crédit de la profession en ce qui concerne la technicité. »

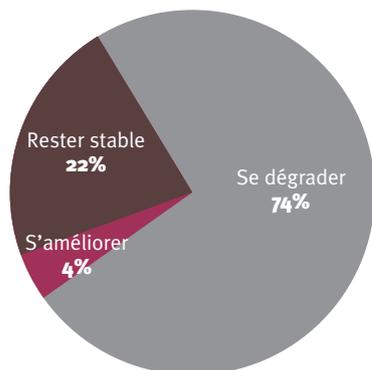
(Femme, moins de 40 ans, Pays de la Loire, salariée dans une agence)

« S'ils n'étaient pas légalement tenus de le faire, les maîtres d'ouvrage se passeraient de nos services. Nous sommes considérés comme des professionnels chers qui n'apportent pas de connaissances aussi scientifiques que les BET ni de savoirs aussi techniques que les entreprises, sans parler du mythe tenace de l'architecte artiste qui ne pense qu'à augmenter le montant des travaux pour s'assurer un bâtiment tape-à-l'œil et une meilleure rémunération. »

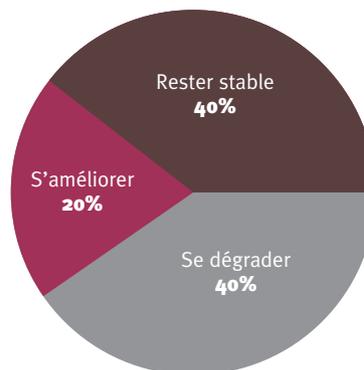
(Femme, moins de 40 ans, Auvergne, associée dans une agence)

La perception de l'avenir des architectes français

QUESTION : Globalement, estimez-vous que vous que dans les deux années qui viennent la situation professionnelle de l'ensemble des architectes français va... ?



QUESTION : Globalement, estimez-vous que dans les deux années qui viennent votre situation professionnelle personnelle va... ?



En cohérence avec les mesures régulières du moral des Français ou de celui d'autres professions, les architectes se disent pessimistes pour l'avenir de leur métier, mais optimistes sur le plan personnel. En effet, seulement 4% d'entre eux estiment que la situation des architectes en France va s'améliorer dans les deux ans à venir, 22% qu'elle restera stable, alors que près des trois quarts d'entre eux (74%) pensent qu'elle va se dégrader. Les plus pessimistes s'avèrent être les architectes plus âgés, mais encore loin de la retraite (82% parmi les 50-59 ans), exerçant dans des structures moyennes (85% parmi celles ayant un chiffre d'affaires compris entre 200 000 et 499 999 euros), mais ayant des revenus personnels parmi les plus élevés (81% parmi les architectes touchant plus de 50 000 euros).

Ce pessimisme global quant à la situation professionnelle des architectes doit néanmoins être nuancé par le plus grand optimisme dont ils font preuve lorsqu'il s'agit d'émettre un jugement sur leur avenir personnel. Ainsi seuls 40% des architectes estiment que leur situation personnelle se dégradera, contre 40% déclarant qu'elle restera stable, et même 20% pour qui elle s'améliorera. Cette dernière opinion est davantage répandue chez les plus jeunes (38% chez les moins de 40 ans) et les architectes exerçant en agence (24%), se sachant probablement face à des difficultés provisoires et étant conscients que le temps et le statut jouent en leur faveur.

Paroles d'architectes : Les architectes estiment que leur propre situation va se dégrader dans les deux années à venir à cause du spectre de la crise toujours très présent, et de la contraction du marché encadré par de nouvelles normes.



« La commande publique s'est raréfiée, et malgré nos bonnes références, nous sommes de moins en moins retenus à concourir parce que la concurrence est féroce. »

(Femme, entre 50 et 59 ans, Ile-de-France, associée dans une agence)

« Je manque de réseau, je manque de clients. »

(Femme, moins de 40 ans, Ile-de-France, exerce à titre individuel)

« Manque de commandes. Le téléphone ne sonne plus. »

(Femme, entre 50 et 59 ans, Pays de la Loire, associée dans une agence)

« La baisse des missions de maîtrise d'œuvre pèse sur les jeunes salariés... J'ai entendu plusieurs jeunes diplômés avec plusieurs années d'expérience me dire qu'ils avaient un salaire inférieur à 1 400 euros par mois. Leur employeur justifie ceci par la dévalorisation des missions, l'Ordre reste silencieux... Il devrait être interdit de verser un salaire inférieur à 2 000 euros. »

(Homme, moins de 40 ans, Nord-Pas-de-Calais, associé dans une agence)

« La pseudo-qualité imposée aux bâtiments par la RT2012 conduit les gens à économiser sur tout, partout, tout le temps, en prenant le risque de ne pas la respecter et même ceux de bonne volonté ou *a priori* sans le choix (type industriels) cherchent les moyens de la contourner. Nous sommes des empêcheurs de tourner en rond car notre responsabilité est de plus en plus grande et de plus en plus souvent recherchée, ils vont donc limiter notre intervention pour avoir les mains plus libres. »

(Homme, entre 40 et 49 ans, Midi-Pyrénées, exerce à titre individuel)

Paroles d'architectes : Les stratégies qu'élaborent les architectes face à la crise consistent à développer leur réseau, s'associer à d'autres professionnels, diversifier leurs prestations et aller chercher de nouveaux marchés, parfois dans des zones géographiques étendues.



« Je développe un réseau de bouche-à-oreille pour à la fois faire connaître notre profession, faire de la pédagogie et démontrer que le recours à un architecte est bénéfique. »

(Homme, 60 ans ou plus, Rhône-Alpes, exerce à titre individuel)

« Une communication plus active et le regroupement avec un autre architecte. »

(Homme, moins de 40 ans, Bretagne, exerce à titre individuel)

« Association avec d'autres agences d'architecture afin de mutualiser certaines compétences et de travailler dans un esprit de solidarité avec d'autres architectes. »

(Femme, moins de 40 ans, Pays de la Loire, salariée dans une agence)

« Je pense que je m'associerais avec d'autres architectes pour rationaliser les coûts de fonctionnement. »

(Homme, entre 40 et 49 ans, Aquitaine, associé dans une agence)

« Diversification des champs d'action, accepter la sous-traitance, trouver un marché de « niche ». »

(Homme, entre 40 et 49 ans, Pays de la Loire, exerce à titre individuel)

« Faire autant que possible une architecture tournée vers ce qui représente à mon sens le futur, donc vers ce qui doit émerger de plus en plus. Donc non pas forcément une architecture de formes étonnantes et de matières hypernouvelles, mais une architecture qui ait un sens face au partage et à la primauté de l'esprit et de l'espace. »

(Homme, entre 40 et 49 ans, PACA, exerce à titre individuel)

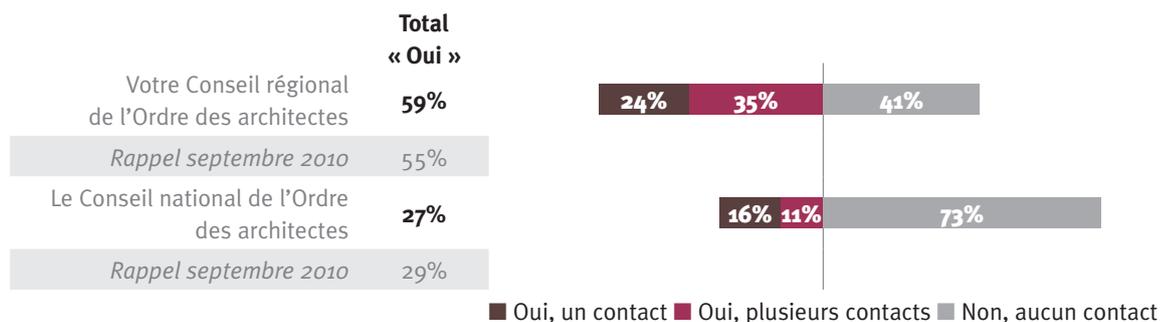
« Prospector dans des pays étrangers comme le Maroc... »

(Femme, entre 50 et 59 ans, Ile-de-France, associée dans une agence)

L'image de l'Ordre des architectes

L'expérience d'un contact avec l'Ordre au cours des douze derniers mois

QUESTION : Au cours des douze derniers mois, avez-vous eu un contact avec... ?



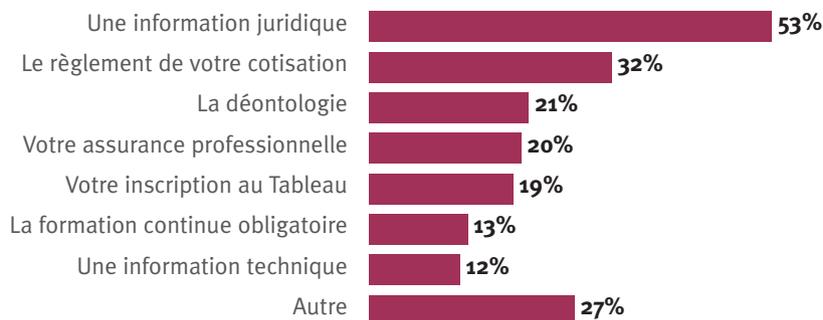
Si les architectes français déclarent avoir des contacts avec l'Ordre, il s'agit en majorité des instances régionales, plus proches d'eux. En effet 59% des architectes déclarent avoir eu au moins un contact avec leur Conseil régional de l'Ordre au cours des douze derniers mois, 35% en ayant même eu plusieurs. Cette proportion est en légère augmentation par rapport à 2010 (+4 points). Il s'agit avant tout de jeunes architectes (64% parmi ceux exerçant depuis moins de 10 ans), dont la prise de contact avec l'Ordre est probablement motivée par des considérations pratiques (inscription au tableau, demandes de renseignements, etc.). Il apparaît, de plus, que les agences (63%) et les architectes ayant une très bonne opinion de l'Ordre (90%) s'y réfèrent plus souvent que les autres.

Par ailleurs, seuls 27% des architectes contactent l'instance nationale, soit un recul de 2 points par rapport à 2010. Parmi les 16% d'architectes n'ayant eu qu'un seul contact et les 11% en ayant eu plusieurs, on trouve encore une fois beaucoup de jeunes architectes (30% de ceux exerçant depuis moins de 10 ans), travaillant en agence (30%) et ayant une bonne opinion de l'Ordre (41%).

L'objet du contact avec l'Ordre au cours des douze derniers mois

? **QUESTION : Votre (vos) contact(s) avec le Conseil national ou votre Conseil régional avait pour objet d'aborder un sujet en rapport avec... ? (Plusieurs réponses possibles)**

Base : aux architectes ayant eu un contact avec un conseil de l'Ordre des Architectes au cours des douze derniers mois, soit 62% de l'échantillon



Qu'ils contactent l'échelon régional ou national de l'Ordre, les architectes sont pour plus de la moitié d'entre eux (53%) en recherche d'informations juridiques. Sans surprise, ce sont les structures les plus importantes (80% parmi celles ayant 7 salariés ou plus), notamment les agences (66%), qui sont le plus en attente de ces informations.

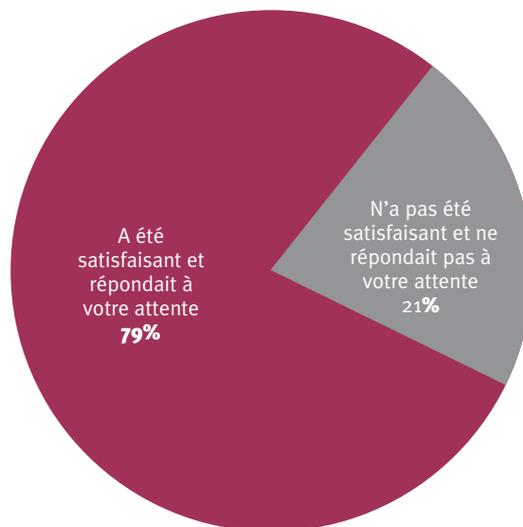
Néanmoins, d'autres motifs expliquent la prise de contact avec l'Ordre, notamment pour le règlement de la cotisation pour un tiers des architectes (32%), en particulier chez les salariés (51%) et ceux ayant une très mauvaise image du CNOA (44%). Près d'un cinquième des architectes a recours à l'Ordre pour des questions de déontologie (21%), notamment les structures employant 7 personnes ou plus (38%), l'assurance professionnelle (20%) et l'inscription au tableau (19%), en particulier les salariés (34%). Enfin, 13% des architectes étant entrés en contact avec l'Ordre l'ont fait pour des raisons de formation continue obligatoire, notamment dans les grandes structures (30% parmi celles ayant de 4 à 6 salariés), contre 12% pour avoir une information technique, 27% indiquant un autre motif.

D'une manière générale, il est notable que parmi les architectes ayant une mauvaise, voire une très mauvaise image de l'Ordre se retrouvent les professionnels déclarant s'y adresser pour des raisons techniques, obligatoires, comme des démarches d'inscription et de cotisation. À l'inverse, parmi les architectes ayant une bonne opinion de leur représentation, une plus grande partie déclare bénéficier des services offerts par l'Ordre, en termes d'aide technique ou juridique, de formation, etc.

Le jugement à l'égard du contact avec l'Ordre au cours des douze derniers mois

? QUESTION : Diriez-vous que ce contact avec le Conseil national ou votre Conseil régional...

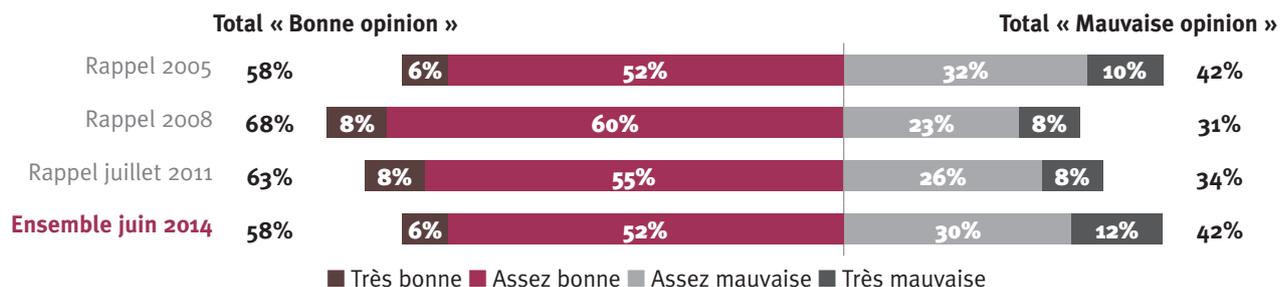
Base : aux architectes ayant eu un contact avec un conseil de l'Ordre des Architectes au cours des douze derniers mois, soit 62% de l'échantillon



Du contact entre l'Ordre et les architectes y ayant recours naît une large satisfaction du service rendu et de la réponse apportée. Ainsi, près de 4 architectes sur 5 (79%) s'en disent satisfaits. Les plus satisfaits s'avèrent être les profils ayant le plus recours à l'Ordre : les femmes (90%), les moins expérimentés (85% des architectes exerçant depuis moins de 10 ans) et les associés (83%).

L'image de l'Ordre des architectes

QUESTION : Diriez-vous que vous avez globalement une très bonne, assez bonne, assez mauvaise ou une très mauvaise opinion de l'Ordre des architectes ?



Après l'amélioration de l'image de l'Ordre auprès des architectes entre 2005 et 2008 (+10 points), l'expression de bonnes opinions à son égard se réduit, perdant 5 points en 2011 et encore 5 points en 2014. L'image de l'Ordre reste néanmoins positive, avec plus d'un architecte sur deux (58%) en ayant une bonne opinion. Ces opinions positives sont tirées par des catégories spécifiques, au premier lieu desquelles les femmes (68%), les plus âgés (64% des plus de 60 ans) et les salariés (64%). De plus, les architectes ayant les meilleures opinions du CNOA exercent souvent dans des structures de taille et de budget importants (respectivement 72% et 68% des architectes exerçant dans des sociétés employant 7 personnes ou plus et ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros ont une bonne image de l'Ordre).

L'information principale reste néanmoins le fort lien entre la bonne image de l'Ordre et fréquence du contact : les architectes ayant recours à l'Ordre une ou plusieurs fois par an en ont une bien meilleure image (respectivement 67% et 69%). Ce résultat peut être à la fois lu comme un recours à l'Ordre plus régulier par ceux qui l'apprécient, et à la fois comme une appréciation des services rendus par ceux qui s'y adressent.

Paroles d'architectes : Les architectes qui ont une mauvaise opinion de l'Ordre trouvent que ce dernier est parfois déconnecté des réalités, qu'il est trop favorable aux plus grandes structures et qu'il ne remplit pas assez bien son rôle de gendarme appelé à arbitrer les conflits (ou qu'à l'inverse il limite son rôle à celui de gendarme précisément).



« On se demande souvent si les membres ont une pratique architecturale et connaissent la « vraie vie » des architectes, leurs problèmes, leur niveau de vie... »

(Femme, moins de 40 ans, Bretagne, associé dans une agence)

« Le plus souvent, les architectes élus au Conseil National oublient qu'ils nous représentent et qu'ils doivent porter notre parole auprès du gouvernement. Ils se voient trop comme une émanation des institutions d'en haut, qui est là pour nous imposer des lois et des règles de manière autoritaire. »

(Femme, entre 50 et 59 ans, Ile-de-France, associé dans une agence)

« Il n'y a jamais eu d'incidence de l'action de l'Ordre sur ma vie professionnelle »

(Homme, entre 50 et 59 ans, Nord-Pas-de-Calais, salarié dans une agence)

« Dans sa manière, plus adaptée à la taille et au fonctionnement des grosses agences qu'à celui des architectes indépendants ou petites structures. »

(Homme, entre 40 et 49 ans, PACA, exerce à titre individuel)

« Il devrait faire le gendarme et ne le fait pas »

(Femme, 60 ans ou plus, Rhône-Alpes, associé dans une agence)

« L'Ordre ferme les yeux sur les salaires trop faibles des jeunes architectes... »

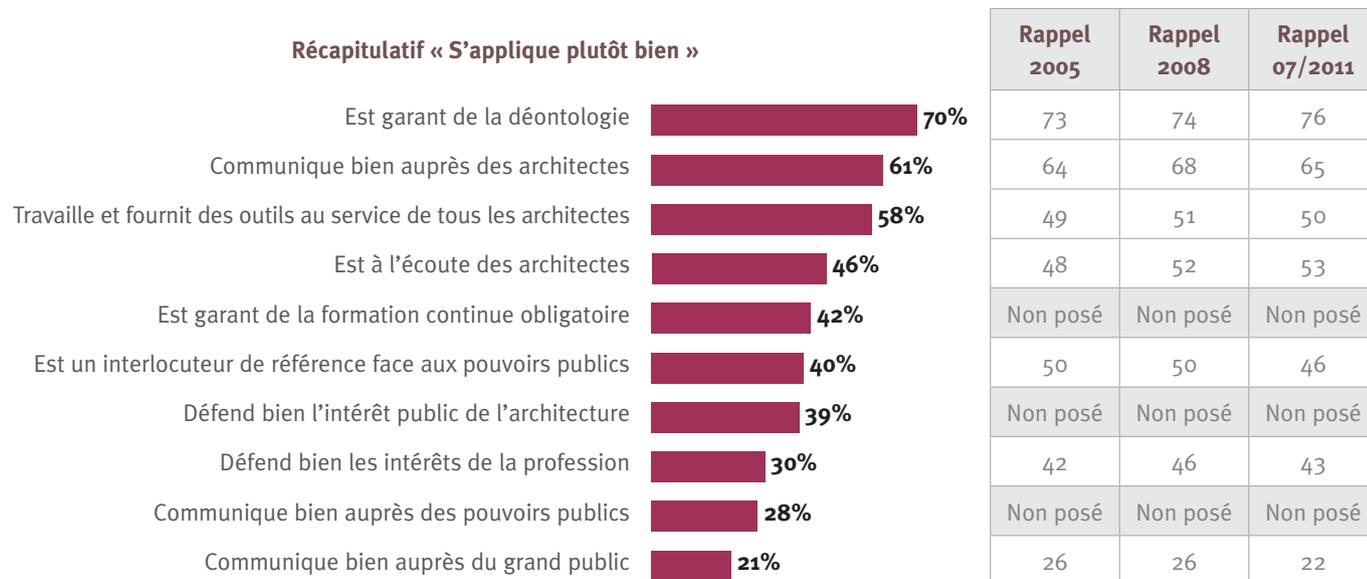
(Homme, moins de 40 ans, Nord-Pas-de-Calais, associé dans une agence)

« Au niveau régional, il semble qu'une partie des architectes présents à l'Ordre s'occupent plus à traquer les éventuels défauts des confrères plutôt que de valoriser les bonnes initiatives et l'esprit de confraternité. Devant des habitudes bien établies (confrères historiquement installés dans la place), les initiatives des nouveaux sont perçues a priori comme mal intentionnées et mal défendues. Au niveau national, bonne initiative des journées portes ouvertes à noter. »

(Femme, moins de 40 ans, Auvergne, associée dans une agence)

L'image détaillée de l'Ordre des architectes

QUESTION : Pour chacun des qualificatifs suivants, diriez-vous qu'il s'applique plutôt bien ou plutôt mal à l'Ordre des architectes ?



Amenés à évaluer les actions et les compétences de leur Ordre, les architectes s'accordent sur son action positive en tant que garant de la déontologie (70%, en diminution de 6 points par rapport à 2011), en tant que bon

communiquant auprès des architectes (61%, -4) et support des architectes, leur fournissant outils et services (58%, +8). Sur l'ensemble des autres items, le CNOA semble en difficulté aux yeux d'une majorité d'architectes, avec parfois des pertes de confiance importantes, comme en ce qui concerne sa capacité à bien défendre les intérêts de la profession (30%, -13 points en trois ans).

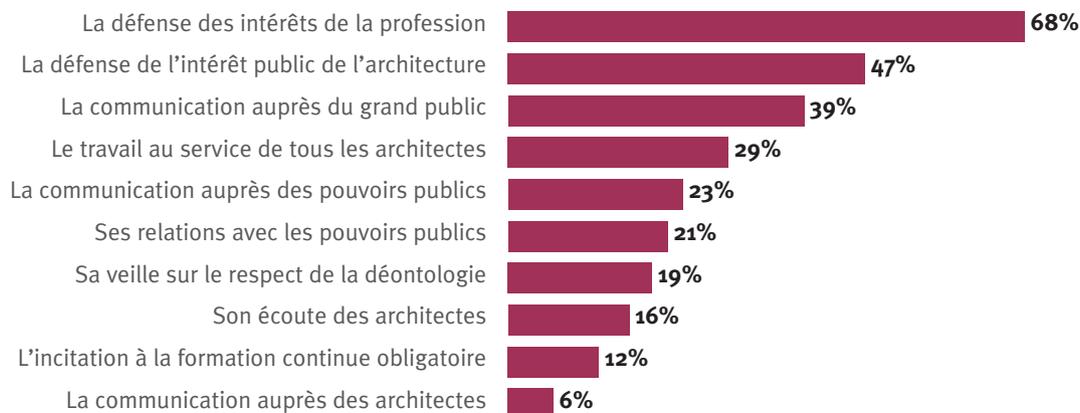
Dans le détail, l'action de l'Ordre semble mieux reconnue et saluée en ce qui concerne la mise en place de dispositifs internes, s'adressant d'abord aux architectes eux-mêmes. Ainsi, au-delà de la majorité d'architectes reconnaissant ses qualités de garant de la déontologie, de communicant interne et de soutien technique, 46% d'entre eux considèrent qu'il est à l'écoute des professionnels et 42% qu'il est garant de la formation continue obligatoire. Ce rôle d'acteur et de communicant interne apparaît comme bien identifié par des catégories d'architectes jeunes, féminines et en contact régulier avec l'Ordre.

D'un autre côté, les missions du CNOA en termes de communication externe et de relations avec les autres acteurs politiques et médiatiques semblent moins reconnues. À ce titre, 40% des architectes considèrent qu'il est un interlocuteur de référence face aux pouvoirs publics et 39% qu'il défend bien l'intérêt public de l'architecture. Moins d'un tiers d'entre eux pense que l'Ordre défend bien les intérêts de la profession (30%), 28% qu'il communique bien auprès des pouvoirs publics, et seulement 21% qu'il communique bien auprès du grand public. Bien qu'une majorité d'architectes se dise plutôt sceptique sur le rôle du CNOA, les plus âgés et les salariés apparaissent tout de même plus positifs.

D'une manière générale et quel que soit l'item considéré, les architectes ayant une bonne image du CNOA sont toujours plus cléments lorsqu'ils sont appelés à évaluer l'action de l'Ordre.

Les domaines d'action prioritaires pour l'Ordre

QUESTION : Selon vous, dans quel domaine l'Ordre devrait-il, en priorité, renforcer son action ?
(Trois réponses possibles)



Alors que le CNOA est jugé par les architectes comme ayant des lacunes en ce qui concerne la communication et la défense de la profession auprès des autres acteurs, c'est justement ce rôle de représentant externe que les architectes aimeraient voir se développer, et sur lequel l'Ordre est le plus attendu.

La première des attentes, énoncée par plus des deux tiers des architectes, est celle de défendre les intérêts de la profession (68%). Il s'agit d'un souhait particulièrement formulé par des architectes nécessitant ce soutien pour continuer à faire progresser leur activité, car exerçant à titre individuel (71%), ayant déjà entre 11 et 20 ans d'expérience (74%), 2 salariés (78%) et un chiffre d'affaires de 50 000 à 99 999 euros (74%). Cette même mission de représentation de l'architecture et des architectes est avancée par 47% des professionnels à travers l'appel à une meilleure défense de l'intérêt public de l'architecture, et par 39% des architectes souhaitant une meilleure communication auprès du grand public. Le rôle du CNOA est aussi celui de tisser des liens avec les pouvoirs publics, à la fois par une communication ciblée (23%) et des relations de proximité (21%).

Dans une moindre mesure, les architectes attendent de l'Ordre qu'il agisse en leur faveur (29%), notamment en veillant au respect de la déontologie (19%), en étant à leur écoute (16%), en incitant à la formation continue obligatoire (12%) et, pour une petite minorité, en améliorant sa communication (6%).

Paroles d'architectes : Pour défendre la profession, les architectes attendent du CNOA qu'il améliore l'image de leur métier auprès du grand public et qu'il exerce une vraie activité de lobbying auprès des pouvoirs publics. On réclame en particulier la mise en place d'un encadrement des honoraires et des salaires, ainsi que l'obligation du recours à l'architecte, quelle que soit la nature ou la dimension du projet.



« Restaurer l'image de l'architecte et sa capacité à apporter une réelle plus-value. »

(Homme, 60 ans ou plus, PACA, exerce à titre individuel)

« Effort considérable en lobbying, participation exceptionnelle de tous. »

(Homme, 60 ans ou plus, PACA, exerce à titre individuel)

« Faire du lobbying auprès des élus. »

(Homme, entre 50 et 59 ans, Rhône-Alpes, exerce à titre individuel)

« Changer l'image de l'architecture auprès du grand public qui ne voit dans l'architecte qu'un artiste dont le seul objectif est de faire valoir son sens esthétique, voire de l'imposer. Développer des campagnes d'information pour faire mieux comprendre que l'architecture est un métier au service du public. Montrer l'impact de l'architecture dans les moindres moments de la vie quotidienne. »

(Homme, 60 ans ou plus, Ile-de-France, salarié dans une administration)

« Une communication plus importante auprès de la population en association avec la Maison de l'architecture. La communication de projets accessibilité à chacun des propriétaires privés dans des revues grand public. La généralisation dans toutes les régions d'événements tels que le mois de l'architecture en Normandie qui a un grand succès. »

(Femme, moins de 40 ans, Bretagne, salarié dans une administration)

« Gérer avec force la question du dumping des honoraires : pourquoi ne pas éditer un bordereau de remise de prix estampillé Ordre des architectes ? Pourquoi ne pas ressortir les barèmes ? Ceci a déjà existé ! Pourquoi ne pas contrôler les marchés attribués comme en Belgique ou en Espagne ? »
(Homme, moins de 40 ans, Nord-Pas-de-Calais, associé dans une agence)

« Juger automatiquement et fermement toutes les remises de prix anormalement basses des architectes sur commandes publiques, et citer les noms sur la place publique. »
(Homme, entre 40 et 49 ans, Nord-Pas-de-Calais, associé dans une agence)

« Cesser de laisser penser que les territoires sont juste un terrain de jeu sans conséquence : on s'est trop laissé enfermer dans l'idée que nous étions essentiellement là pour traiter du « beau » et le piège se referme sur nous ! Nous sommes des acteurs concernés par l'ensemble des dispositions qui font le cadre de vie, le vivre-ensemble ! »
(Homme, entre 50 et 59 ans, Nord-Pas-de-Calais, associé dans une agence)

« Il faudrait une vraie politique, de vraies directives, une vraie surveillance des prix pratiqués (certains pratiquent des tarifs « anormalement bas »), une vraie cohérence de la profession et non des individualités. »
(Femme, entre 40 et 49 ans, Aquitaine, exerce à titre individuel)

« Remettre en place une grille type de rémunération pour éliminer tout dumping d'honoraires et être sélectionné sur références, moyens et disponibilité. Seuls les nouveaux inscrits et/ou jeunes diplômés offriraient un taux réduit (de 10% par exemple) sous réserve d'avoir une mission complète en partenariat avec un parrain. »
(Homme, entre 40 et 49 ans, Midi-Pyrénées, exerce à titre individuel)

« Instaurer des grilles d'honoraires communes, empêcher le dumping, et les prix trop bas. »
(Femme, moins de 40 ans, Ile-de-France, exerce à titre individuel)

« Faire des offres justes. Le dumping des honoraires est néfaste à la profession et détériore l'image qu'ont les commanditaires publics des maîtres d'œuvre. »
(Femme, moins de 40 ans, Bretagne, salariée dans une administration)

« Insister sur l'abaissement du seuil de recours à l'architecte ou l'abolir complètement en mettant en place une campagne de sensibilisation à l'architecture de grande importance. »
(Homme, moins de 40 ans, Bretagne, exerce à titre individuel)

« Obligation de faire appel systématiquement à un architecte, pour tous types de travaux, dès qu'une autorisation de construire est nécessaire. »
(Homme, entre 50 et 59 ans, Centre, exerce à titre individuel)

« Se défendre et obtenir ce qui est demandé depuis très longtemps : l'obligation de passer par les architectes pour les permis de construire ou au pire la baisse du seuil et la vérification des surfaces déclarées par les services de l'État. »
(Homme, entre 40 et 49 ans, Aquitaine, associé dans une agence)

« Une pression sur le monde politique pour assouplir les règlements, normes et lois qui régissent le monde de la construction. »
(Homme, moins de 40 ans, Bretagne, exerce à titre individuel)

Conclusion

Le marché de la construction a souffert, et demeure encore gravement atteint par la crise économique, entraînant avec lui un certain nombre de corps de métiers, dont les architectes. Cette aggravation des conditions d'exercice, notamment portée par la contraction de la commande publique, se répercute sous la forme d'un recul des chiffres d'affaires et des revenus des architectes. Cette restriction des ressources se manifeste concrètement par une suppression de postes, souvent des fonctions supports, qui inquiète les architectes. Le pessimisme général renforce l'attente d'un Ordre protecteur de la mauvaise conjoncture. De par son statut, le Conseil national de l'Ordre des architectes doit pouvoir apparaître en rempart crédible contre cette dégradation des conditions d'exercice comme un promoteur de l'architecture, ainsi que comme un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, et autres acteurs politico-économiques.

Néanmoins, pour répondre à cet appel, le CNOA met dès à présent en œuvre des moyens de renforcer la compétence des architectes, notamment à travers l'amélioration de leur formation. D'une part, l'accueil des jeunes diplômés au sein des entreprises est favorisé afin que ces débutants parviennent à maîtriser au mieux les codes du monde du travail, indispensables à leur vie future. D'autre part, la formation continue obligatoire, parfois source de discussions en interne, apparaît comme un bon moyen de former les architectes aux nouvelles exigences du métier, garantissant par là même la qualité de leurs réalisations tout au long de leur carrière, en adéquation avec les évolutions de la société.

Rédaction : ifop - Coordination : Chantal Fouquet - Maquette : Etienne Charbonnier - Impression : Publi2M

Dépôt légal : 3^e trimestre 2014



Conseil national

Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine - BP 154
75755 Paris cedex 15

Tel. 01 56 58 67 00

Fax 01 56 58 67 01

www.architectes.org